VOLET ECOLOGIQUE

DE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE SAINT-BON

Prospection sur site : avril 2026

Commune de Saint-Bon

Département de la Marne (51)

Réalisation du dossier :

Bureau d'Études JACQUEL & CHATILLON

3, quai des Arts

51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Tél. : 03.26.21.01.97

Société Porteuse :

SARL DU HAUT DE CHARMOY

13 Rue du Haut Charmoy

51310 BOUCHY-SAINT-GENEST

JUIN 2026

Le Bureau d'études Jacquel et Chatillon est signataire de la « Charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale ».

INTERVENANTS

Réalisation du prédiagnostic écologique	
Bureau d'études JACQUEL & CHATILLON	<u>Contact</u> : Mme Chloé RAVEAU (*Chargée d'études écologue – Diplômée de Master Biodiversité, Écologie, Evolution parcours Écologie évolutive)* c.raveau@be-jc.com <u>Rédaction</u> : Mme Chloé RAVEAU <u>Prospection</u> : Mme Marine DONEY *(Chargée d'études écologue – Diplômée du Master Sciences de la Mer)* m.doney@be-jc.com
BEJC Bureau d'études Jacquel & Chatillon www.be-jc.com	3, quai des Arts 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE <u>Téléphone</u> : 03.26.21.01.97

REFERENT

SARL DU HAUT DE CHARMOY	<u>Contact :</u> M. Grégory MARTIN SARL DU HAUT DE CHARMOY 13 Rue du Haut Charmoy 51310 BOUCHY-SAINT-GENEST martin.gregory51@gmail.com <u>Téléphone</u> : 06.84.31.38.63

SOMMAIRE

INTRODUCTION 6

CHAPITRE I. CADRAGE PREALABLE 8

I.1. PRESENTATION DU PROJET 9

I.2. DEFINITION DU PERIMETRE D'ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE 11

CHAPITRE II. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE 12

II.1. INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE 13

II.1.1. ZONAGE D'INVENTAIRES 13

II.1.2. INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES 15

II.1.3. LES ESPACES NATURELS PROTEGEES (ENP) 17

II.2. MESURES COMPENSATOIRES DES ATTEINTES A LA BIODIVERSITE 20

II.2.1. ESPECES SOUMISES A PLANS D'ACTIONS 20

II.3. SRADDET GRAND EST ET CONTINUITES ECOLOGIQUES 21

II.4. BASES DE DONNEES NATURALISTES 23

II.4.1. ESPECES FLORISTIQUES 23

II.4.2. ESPECES FAUNISTIQUES 25

CHAPITRE III. PREDIAGNOSTIC DU SITE 29

III.1. METHODOLOGIE DEPLOYEE 30

III.1.1. CALENDRIER DES INTERVENTIONS SUR SITE 30

III.1.2. QUALIFICATION DES INTERVENANTS 31

III.1.3. DETAILS DES PROTOCOLES D'INVENTAIRES DEPLOYES 31

III.2. EXPERTISES DE TERRAIN 31

III.2.1. HABITATS NATURELS 31

III.2.2. FLORE 33

III.2.3. FAUNE 34

III.3. ETUDE DE ZONE HUMIDE 36

III.3.1. ASPECT REGLEMENTAIRE 36

III.3.2. ECHANTILLONAGE DES SONDAGES 37

III.3.3. DETAIL DES DIFFERENTS SONDAGES REALISES 38

III.4. SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES 49

III.5. EFFETS POTENTIELS DU PROJET 49

III.6. MESURES DE PRESERVATION DU MILIEU NATUREL 50

CONCLUSION 51

ANNEXES 55

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 53

SIGLES 54

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableaux

Tableau 1 : ZNIEFF du territoire d'étude et distance au projet (Source : BEJC, d'après données MNHN 2025) 14
Tableau 2 : Zones Natura 2000 situées dans le territoire d'étude (Source : BEJC, d'après MNHN 2025) 17
Un total de 2 sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne a été recensé au sein du périmètre d'étude. Il s'agit de 2 sites gérés par le CEN de Champagne-Ardenne. Le site du CEN le plus proche, nommé « L'étang des bois communaux » se situe à un peu plus d'11 km de la ZIP. La Carte 10 et le Tableau 3 détaillent les caractéristiques des différentes SCEN dans le périmètre d'étude bibliographique.Tableau 3 : Espaces Naturels Protégés (ENP) situés dans le territoire d'étude (Source : BEJC, d'après MNHN 2024) 19
Tableau 4 : Résumé des espèces de plantes recensées sur la commune de Saint-Bon (Source : INPN) 23
Tableau 5 : Liste des espèces de plantes vasculaires inventoriées depuis 2011 sur la commune de Saint-Bon (Source : CBN) ... 24
Tableau 6 : Espèces d'Oiseaux inventoriées depuis 2011 sur la commune de Saint-Bon et leur statut (Source : BEJC d'après données de Faune France) 25
Tableau 7 : Date, conditions météorologique et détails des prospections sur site (Source : BEJC) 30
Tableau 8 : Phénologie de chaque taxon étudié et date de passage (Source : BEJC) 30
Tableau 12 : Liste et qualification des intervenants (Source : BEJC) 31
Tableau 13 : Synthèse des habitats présents sur le site étudié (Source : BEJC) 32
Tableau 14 : Plantes inventoriées lors du passage sur site et leur statut (Source : BEJC) 33
Tableau 12 : Entomofaune observée sur la zone d'implantation du site (Source : BEJC) 34
Tableau 13 : Avifaune recensée sur la zone d'implantation du site (Source : BEJC) 35
Tableau 17 : Description du sondage n°1 (Source : BEJC) 38
Tableau 18 : Description du sondage n°2 (Source : BEJC) 39
Tableau 19 : Description du sondage n°3 (Source : BEJC) 40
Tableau 20 : Description du sondage n°4 (Source : BEJC) 41
Tableau 21 : Description du sondage n°5 (Source : BEJC) 42
Tableau 22 : Description du sondage n°6 (Source : BEJC) 43
Tableau 20 : Description du sondage n°7 (Source : BEJC) 44
Tableau 21 : Description du sondage n°8 (Source : BEJC) 45
Tableau 22 : Description du sondage n°9 (Source : BEJC) 46
Tableau 23 :Description du sondage n°10 (Source : BEJC) 47
Tableau 23 : Résumé de l'ensemble des sondages réalisés (Source : BEJC) 48
Tableau 24 : Synthèse des enjeux écologiques potentiels au sein de la zone d'étude (Source : BEJC) 49

Figures

Figure 1 : Définition des trames vertes et bleues (Source : INPN) 21
Figure 2 : Différentes classes d'hydromorphie définissant le caractère humide d'une zone par le sol (Source : SOLENVIE) ... 36
Figure 3 : Eléments de la Séquence Éviter Réduire Compenser (Source : MTES) 50
Figure 4 : Exemples de clôtures facilitant la circulation de la petite Faune (Source : Bruxelles Environnement) 50

Cartes

Carte 1 : Implantation prévue du projet (Source : BEJC d'après TSE) 9
Carte 2 : Localisation du projet par rapport à la commune de Saint-Bon (Source : BEJC) 10
Carte 3 : Localisation de la ZIP du projet dans le département de la Marne (Source : BEJC) 10
Carte 4 : Périmètre de l'étude bibliographique du projet (Source : BEJC) 11
Carte 5 : ZNIEFF au sein du périmètre d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2025) 13
Carte 6 : Milieux humides avérés et sites Ramsar (Source : BEJC) 15
Carte 7 : Zones humides potentielles dans le périmètre d'étude du projet (Source : BEJC) 16
Carte 8 : Zones humides potentielles au niveau de la ZIP (Source : BEJC) 16
Carte 9 : Zones Natura 2000 dans la zone d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2025) 17
Carte 10 : Autres Espaces Naturels Protégés dans la zone d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2025) 19
Carte 12 : Trame verte et bleue au sein du périmètre d'étude (Source : BEJC, d'après données SRCE Champagne-Ardenne) . 22
Carte 13 : Détail des habitats de l'aire d'étude écologique (Source : BEJC) 32
Carte 14 : Emplacement des sondages pédologiques réalisés (Source : BEJC) 37

Photos

Photo 1 : Parcelle de prairie sur laquelle est prévu le projet (Source : BEJC, avril 2026) 9
Photo 2 : Jonc grêle (Juncus tenuis Wild.), (Source : Préservons la Nature) 23
Photo 3 : Bondrée apivore (Pernis apivorus) (Source : Site Ornithologique des Cinq Tailles) 28
Photo 4 : Chevêche d'Athéna (Athene noctua) (Source : LPO) 28
Photo 5 : Perdrix grise (Perdrix perdrix) (Source : BEJC, photo prise hors site) 28
Photo 6 : Champ d'Orge de printemps (Source : BEJC) 32
Photo 8 : Fauvette grisette (Sylvia communis) (Source : BEJC, photo prise hors site) 35
Photo 9 : Détail du sondage n°1 (Source : BEJC) 38
Photo 10 : Détail du sondage n°2 (Source : BEJC) 39
Photo 11 : Détail du sondage n°3 (Source : BEJC) 40
Photo 12 : Détail du sondage n°4 (Source : BEJC) 41
Photo 13 : Détail du sondage n°5 (Source : BEJC) 42
Photo 14 : Détail du sondage n°6 (Source : BEJC) 43
Photos 14 : Détail du sondage n°7 (Source : BEJC) 44
Photos 15 : Détail du sondage n°8 (Source : BEJC) 45
Photo 16 : Détail du sondage n°9 (Source : BEJC) 46
Photo 17 : Détail du sondage n°10 (Source : BEJC) 47

INTRODUCTION

Le présent document constitue un prédiagnostic écologique réalisé dans le cadre d'une procédure de demande d'examen au cas par cas pour l'évaluation environnementale du projet d'installation photovoltaïque sur la commune de Saint-Bon dans le département de la Marne (51). Afin de répondre aux exigences réglementaires en matière d'autorisation environnementale, la société SARL DU HAUT DE CHARMOY souhaite disposer d'un prédiagnostic Faune/Flore/Habitat/Zone humide du site choisi.

L'objectif de cette étude est d'analyser la zone d'étude selon une vision écologique afin de connaître la Faune et la Flore présente au sein du site. Le prédiagnostic aura aussi pour but d'étudier les fonctionnalités du milieu favorables à l'accomplissement d'une partie ou de l'intégralité du cycle biologique des espèces pouvant être contactées in situ. Cette étude a uniquement pour objet de détecter les éléments évidents du milieu naturel à prendre en compte dans la définition du projet. Des mesures de la séquence Eviter Réduire Compenser (ERC) sont proposées à la fin de cette étude et pourront au besoin être précisées lors d'une expertise plus poussée.

CHAPITRE I.
CADRAGE PREALABLE

I.1. PRESENTATION DU PROJET

Le présent document constitue une restitution de la mission de prédiagnostic écologique conduite par le bureau d'études Jacquel & Chatillon dans le cadre du projet de création d'une installation photovoltaïque sur une parcelle de grande culture sur le territoire communal de Saint-Bon, dans le département de la Marne (51).

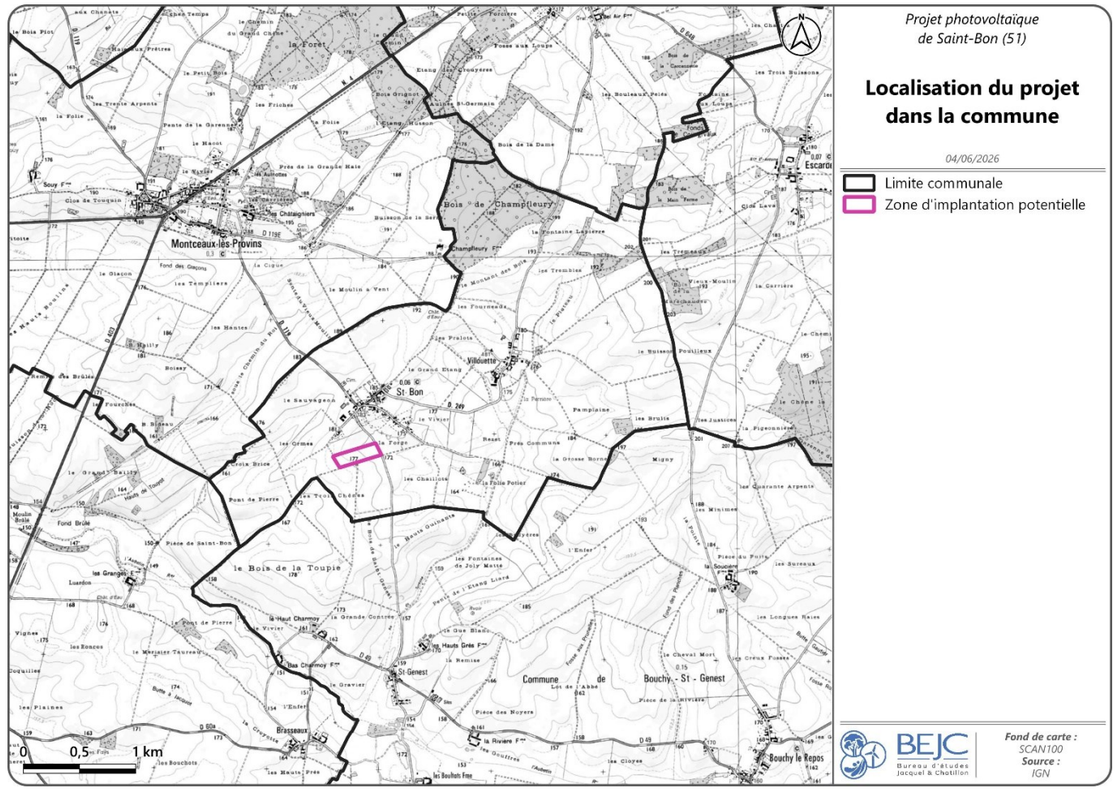


Photo 1 : Parcelle de prairie sur laquelle est prévu le projet (Source : BEJC, avril 2026)

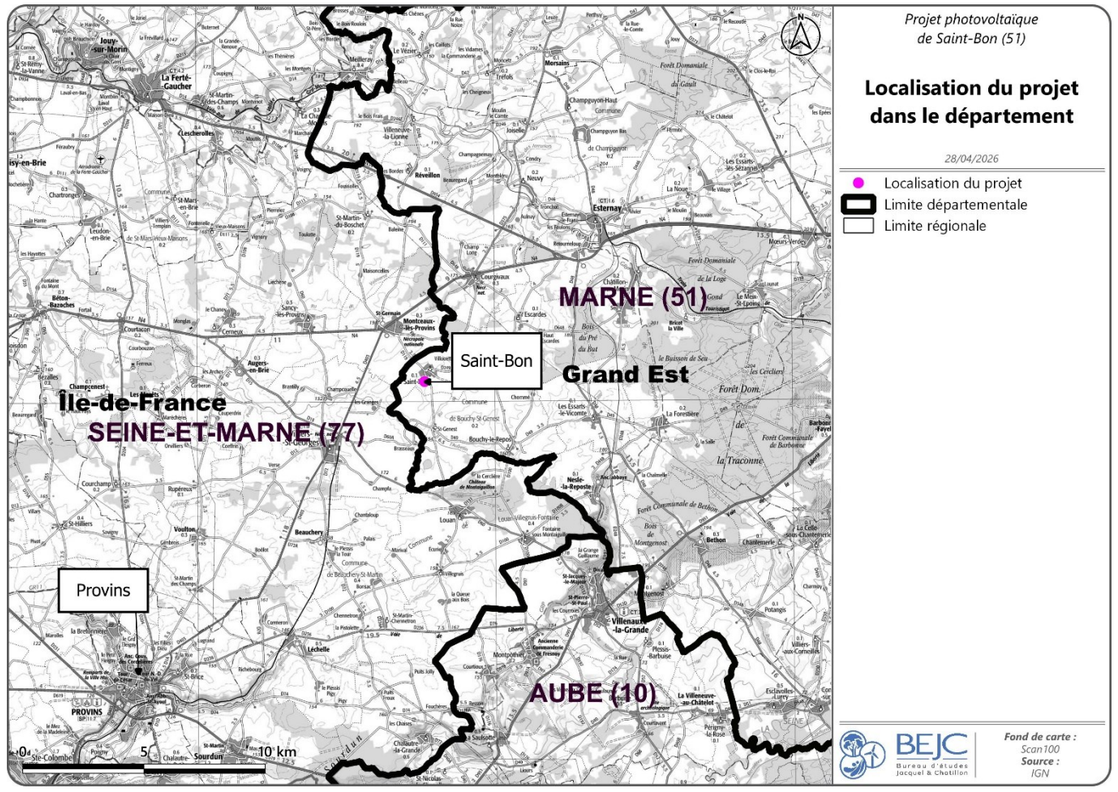


Carte 1 : Implantation prévue du projet (Source : BEJC)

L'intégralité de la zone d'implantation potentielle du projet se situe dans un champ de grande culture où de l'Orge de printemps est cultivé lors du passage sur site (avril 2026) (Photo 1) lors des prospections. **L'aire d'étude pour les inventaires écologiques se constituera donc de cette parcelle et de ses abords immédiats, soit sur une une superficie maximale de 4,5 ha (Carte 1).**



Carte 2 : Localisation du projet par rapport à la commune de Saint-Bon (Source : BEJC)



Carte 3 : Localisation de la ZIP du projet dans le département de la Marne (Source : BEJC)

Le projet se situe dans le Sud-est de la limite communale de Saint-Bon, à environ 420 m au Sud-est des habitations (Carte 2). La commune en question se situe dans la partie Ouest du département de la Marne, à environ 2,5 km au Nord de de Saint-Genest et à environ 15 km au Nord-est de Provins (Carte 3).

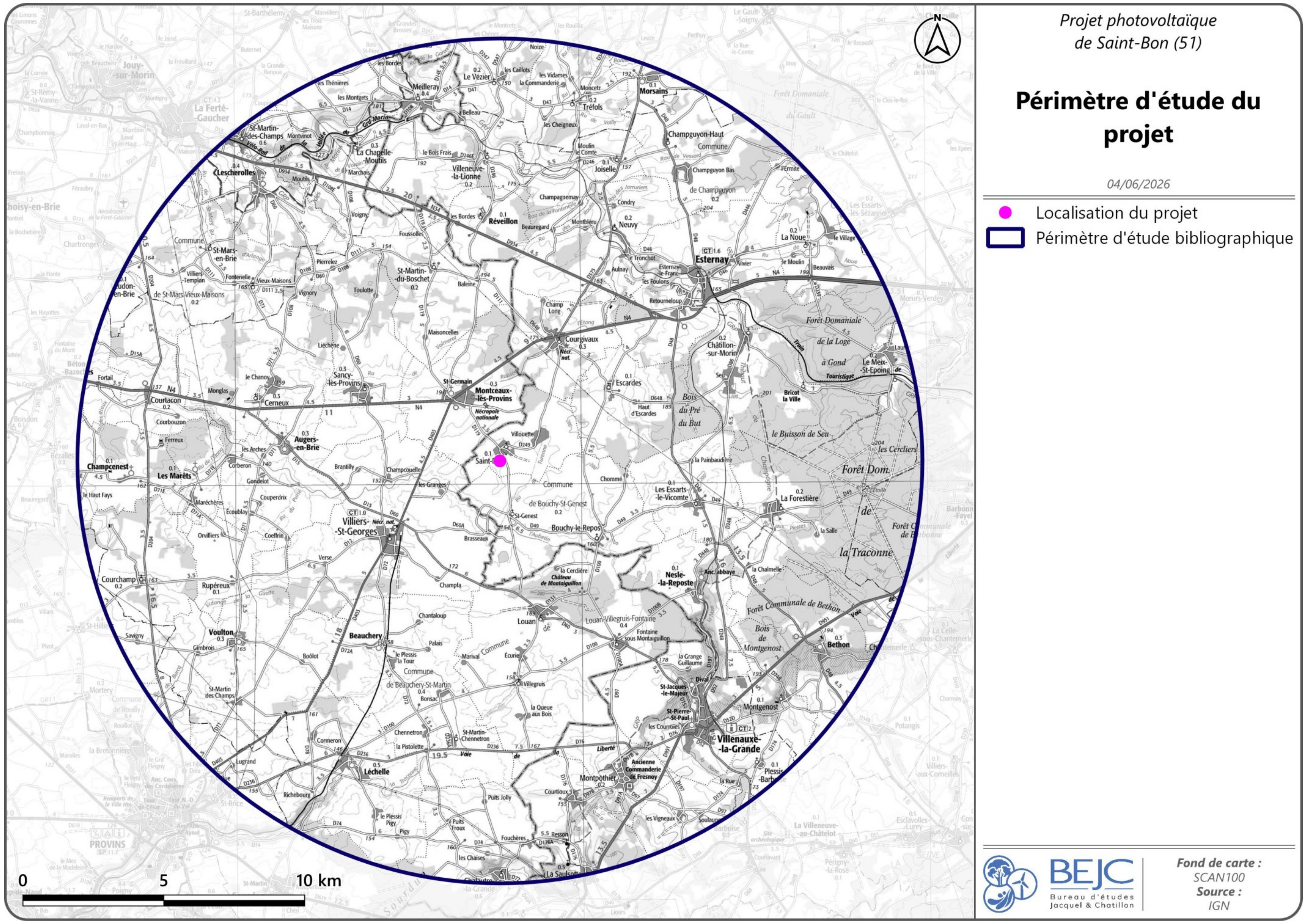
L'objectif de la mission du prédiagnostic écologique est d'identifier les enjeux écologiques potentiellement présents au droit du projet et à ses abords immédiats.

Le rapport intègre les volets suivants :

- La compilation et l'analyse des données bibliographiques (zonages d'inventaires et réglementaires, continuités écologiques, bases de données naturalistes, etc) ;
- Les observations de faune, de flore, et d'habitats réalisées suite à une visite du site par une écologue;
- L'étude du caractère humide de la zone, par les critères pédologiques et floristiques ;
- La synthèse des enjeux écologiques identifiés.

I.2. DEFINITION DU PERIMETRE D'ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE

L'aire d'étude doit être pertinente par rapport aux caractéristiques du terrain. Elle varie en fonction des thématiques à étudier et de la réalité du terrain. En ce qui concerne le prédiagnostic en lui-même, deux aires d'études ont été délimitées : une aire d'étude pour l'inventaire écologique et un périmètre d'étude pour l'étude bibliographique. **L'aire d'étude bibliographique s'étend sur un périmètre de 15 km autour de la ZIP du projet afin de prendre en compte le zonage écologique aux alentours de la zone d'étude.** De ce fait, l'ensemble des zones d'inventaires et des espaces naturels protégés, leur proximité au projet et leurs possibles connexions avec le milieu de la zone d'implantation sera étudié au sein de ce périmètre du projet (Carte 4).



Carte 4 : Périmètre de l'étude bibliographique du projet (Source : BEJC)

CHAPITRE II.
ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

II.1. INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE

II.1.1. ZONAGE D'INVENTAIRES

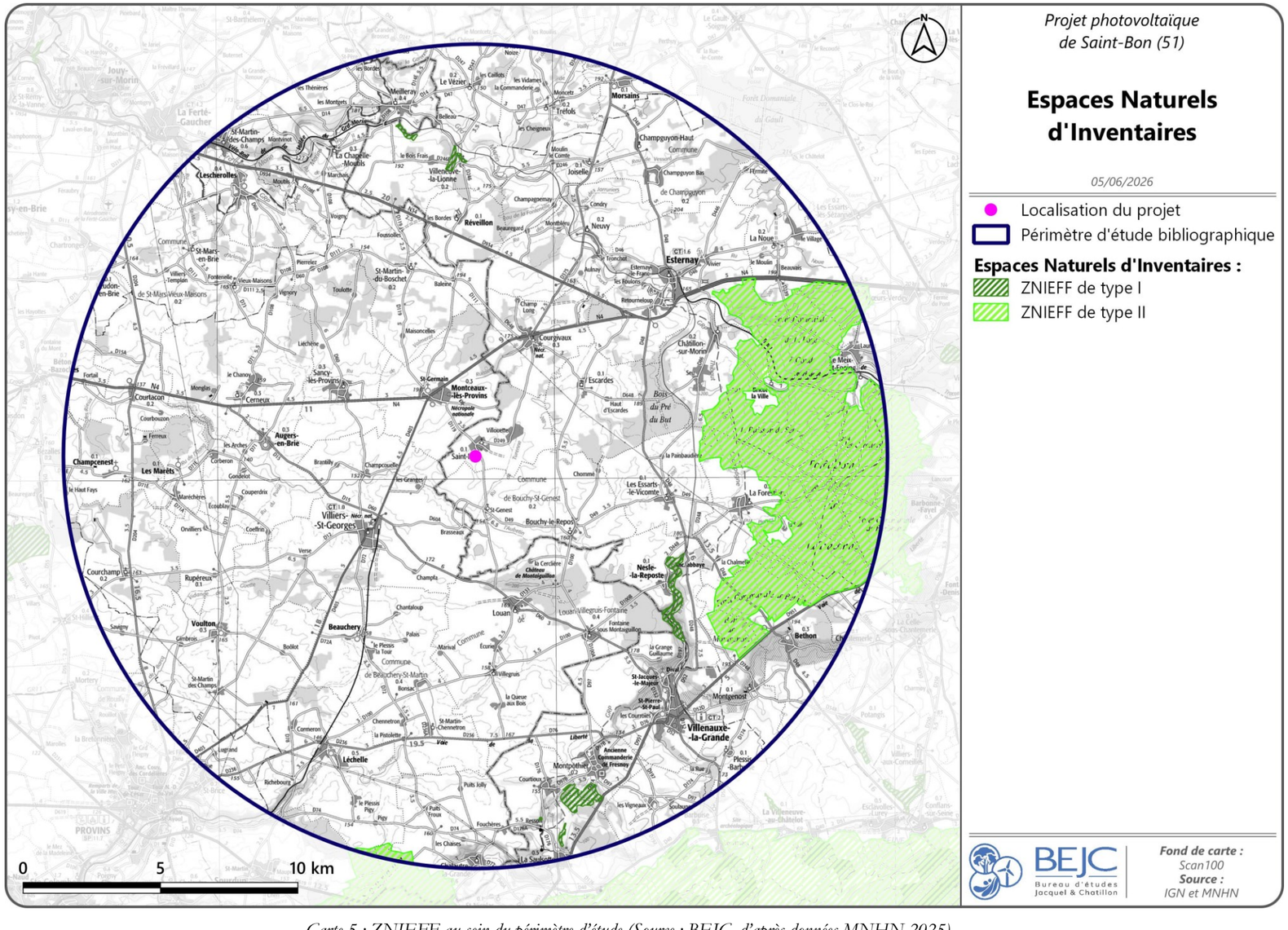
II.1.1.1. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Depuis 1982, les ZNIEFF sont des sites d'intérêt biologique remarquable au titre des espèces ou des habitats qu'ils renferment (type I) ou de grands ensembles naturels offrant des potentialités biologiques importantes (type II).

Cet inventaire est devenu aujourd'hui l'un des éléments majeurs de la politique nationale de protection de la biodiversité. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire comme les parcs éoliens. Cependant, si l'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance iadminndiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique nécessitant une attention particulière, il n'a pas de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels. Il existe à ce jour près de 19 000 ZNIEFF sur l'ensemble du territoire français (environ 17 000 de type I et 2 000 de type II).

La Carte 5 ci-dessous cartographie les 7 ZNIEFF (5 de type I et 2 de type II) présentes au sein du périmètre d'étude. Les distances de ces ZNIEFF à la zone d'implantation du projet sont répertoriées dans le Tableau 1.

La ZNIEFF la plus proche de la ZIP est une ZNIEFF I intitulée « Ravin boisé de la Noxe entre Nesle-la-Reposte et Villenauxe-la-Grande » et est située à environ 7 720 m au Sud de la ZIP. Cette dernière occupe une zone de 99,7 hectares sur 3 communes. Cette zone est constituée de milieux forestiers et de milieux humides. La ZNIEFF du Ravin boisé de la Noxe est principalement occupée par une forêt de Chêne sessile, de Charme commun et de Hêtre commun, espèces caractéristiques des boisements frais et ombragés de la région.



Carte 5 : ZNIEFF au sein du périmètre d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2025)

Tableau 1 : ZNIEFF du territoire d'étude et distance au projet (Source : BEJC, d'après données MNHN 2025)

Code MNHN	Dénomination	Distance à la ZIP (en m)	ZNIEFF de type I/II
Périmètre d'étude bibliographique			
210009363	Ravin boisé de la Noxe entre Nesle-la-Reposte et Villenauxe-la-Grande	7 721	I
210009881	Forêt domaniale de la Traconne, forêts communales et bois voisins à l'ouest de Sézanne	7 933	II
210000658	Vallon du bois des Moines à Villeneuve-la-Lionne	10 321	I
210000679	Bois du Mont-Mitou à Villeneuve-la-Lionne	11 631	I
210020057	Les carrières de Montpothier au nord de la Saulsoitte	12 370	I
210009867	Pelouses de la Saulsoitte, de Resson et de Saint-Nicolas-la-Chapelle	13 276	I
110001186	Forêt de Sourdun	14 285	II

II.1.2. INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Les zones humides présentent un intérêt écologique certain. Elles constituent non seulement un habitat privilégié pour de nombreuses espèces d'Oiseaux, de Plantes, et d'Insectes, mais rendent aussi des services non négligeables à l'homme. En effet, elles régulent l'eau en quantité, diminuant les risques d'inondation, et en qualité, en épurant l'eau et stockant la matière organique.

Compte tenu de l'importance stratégique de ces milieux, les obligations et possibilités de compensations des pertes liées aux fonctions et services des zones humides dans les SDAGE doivent être étudiées. **La réglementation soumet à la procédure Loi sur l'Eau tous travaux visant à les détruire, que ce soit par une mise en eau pour la création de plan d'eau que par assèchement ou comblement.**

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau affichait un objectif de bon état écologique des masses d'eau, à l'horizon 2015. Outre leur intérêt patrimonial, les zones humides contribuent, de par leurs fonctions, à la protection de la ressource en eau et à l'atteinte du bon état écologique.

La ZIP ne se situe dans aucune Zone humide inventoriée dans la littérature (Carte 6). A noter que cela ne prouve pas que la ZIP ne se trouve effectivement pas en zone humide, seul un prédiagnostic de terrain peut déterminer le caractère humide ou non d'une zone.

Au XXème siècle, les zones humides ont fait face à un déclin généralisé en lien avec l'activité humaine (intensification des pratiques agricoles, artificialisation des terres, plantation forestière…). Entre 1960 et 1990, c'est ainsi la moitié des zones humides françaises qui ont disparues (Rapport d'évaluation sur les zones humides, 1994). C'est dans ce contexte que s'est tenu la convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des Oiseaux d'eau, aussi appelée convention de Ramsar. Cette convention engage ses signataires à lister dans leur territoire des sites comprenant des zones humides représentatives, rares ou uniques appelés sites Ramsar.

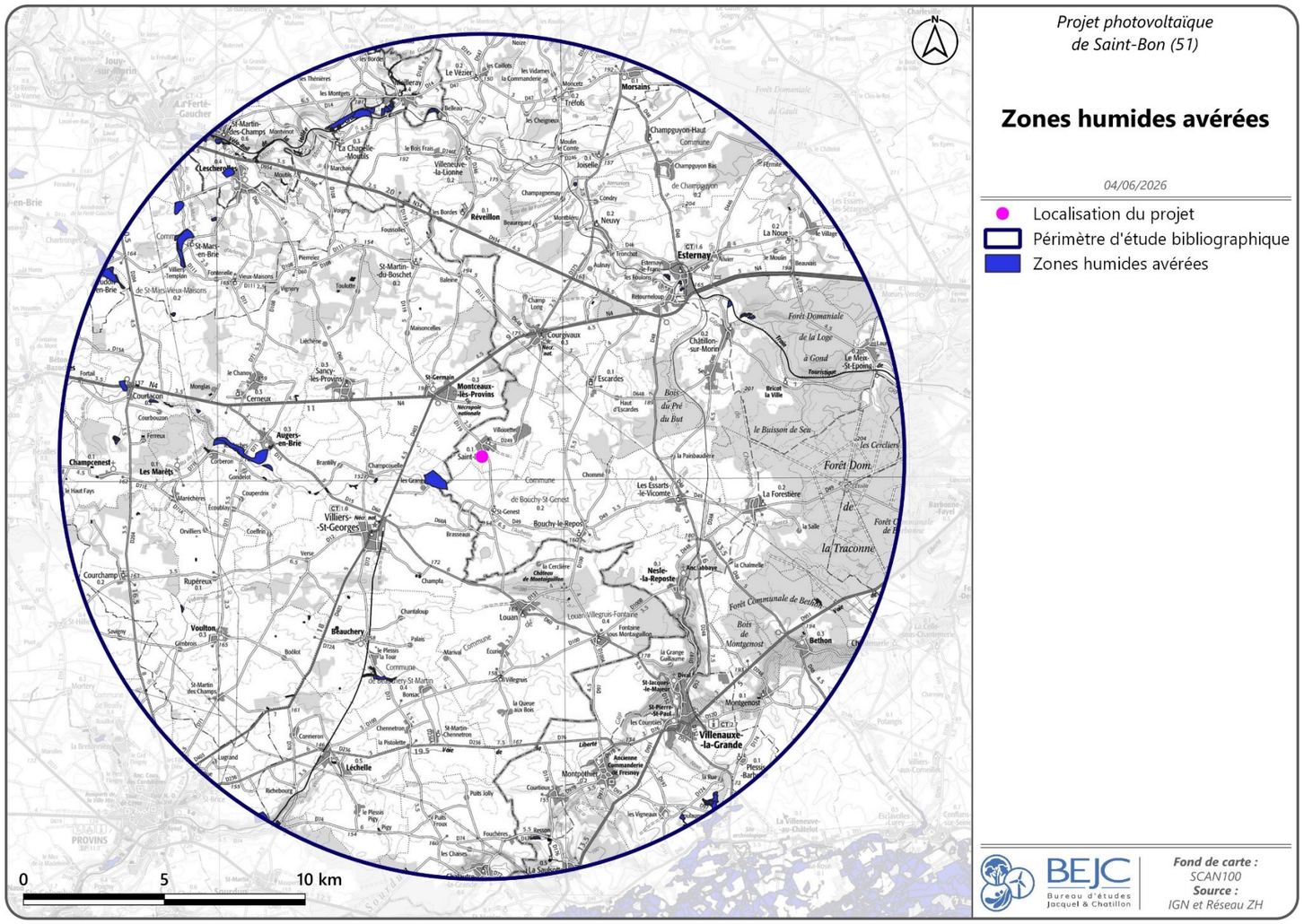
Le classement d'une zone en site Ramsar est bien plus incitatif que contraignant en ceci qu'il ne produit pas d'effet réglementaire direct. Il apporte toutefois un bon indice sur la présence de zones humides d'intérêt sur un territoire, zones qui sont protégées par d'autres moyens. **Aucun site Ramsar ne se trouve dans la zone d'étude (Carte 6).**

La zone humide avérée la plus proche se situe à environ 1km 7 de la zone d'implantation potentielle.

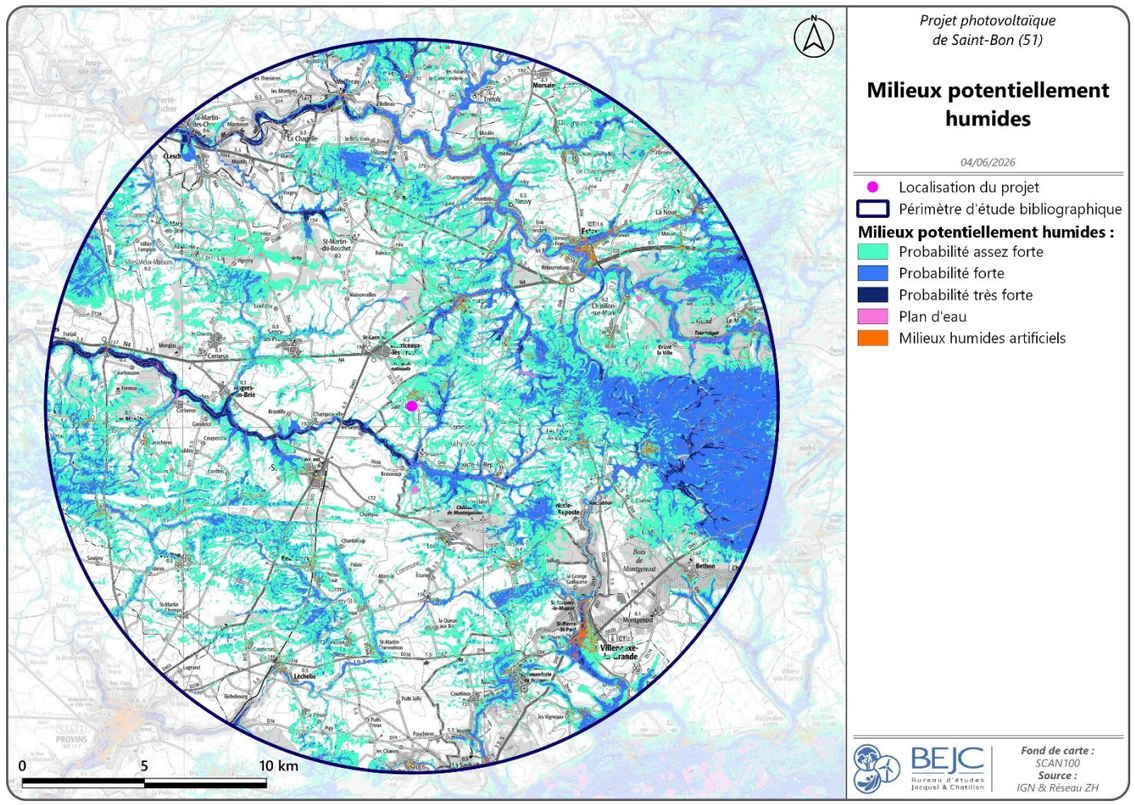
De plus, l'UMR SAS INRA AGROCAMPUS OUEST a élaboré une cartographie des zones humides probables en France en 2014 suite à une demande du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Cette dernière se base essentiellement sur les critères géomorphologiques et climatiques et donne comme résultats des zones potentiellement humides selon trois classes de probabilité (assez forte, forte et très forte). L'Institut Agro Rennes-Angers a ensuite actualisé cette cartographie en 2023. Les Carte 7 et Carte 8 illustrent cette cartographie sur la zone d'étude du projet.

La Carte 7 donne les résultats de ces modélisations dans le périmètre d'étude et dans la ZIP. On observe que la ZIP se situe en partie dans une zone potentiellement humide. Toutefois la probabilité de présence de zone humide est très limitée (1 à 3%).

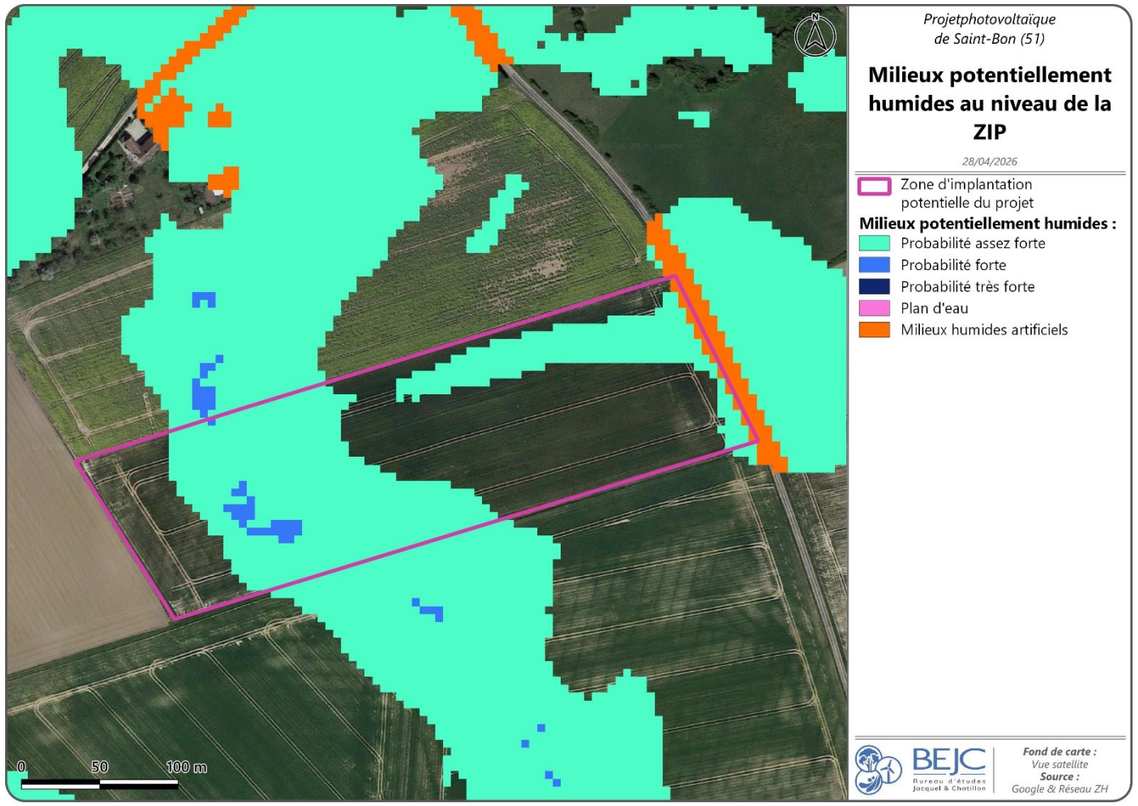
Selon la Carte 8, l'aire d'étude écologique du projet se situe en partie dans une zone potentiellement humide (environ 68 % de sa surface), avec une probabilité assez forte à forte d'être humide. La zone d'implantation potentielle se situe quant à elle dans une zone à probabilité assez forte (environ 40 % de sa surface).



Carte 6 : Milieux humides avérés et sites Ramsar (Source : BEJC)



Carte 7 : Zones humides potentielles dans le périmètre d'étude du projet (Source : BEJC)



Carte 8 : Zones humides potentielles au niveau de la ZIP (Source : BEJC)

II.1.3. LES ESPACES NATURELS PROTEGEES (ENP)

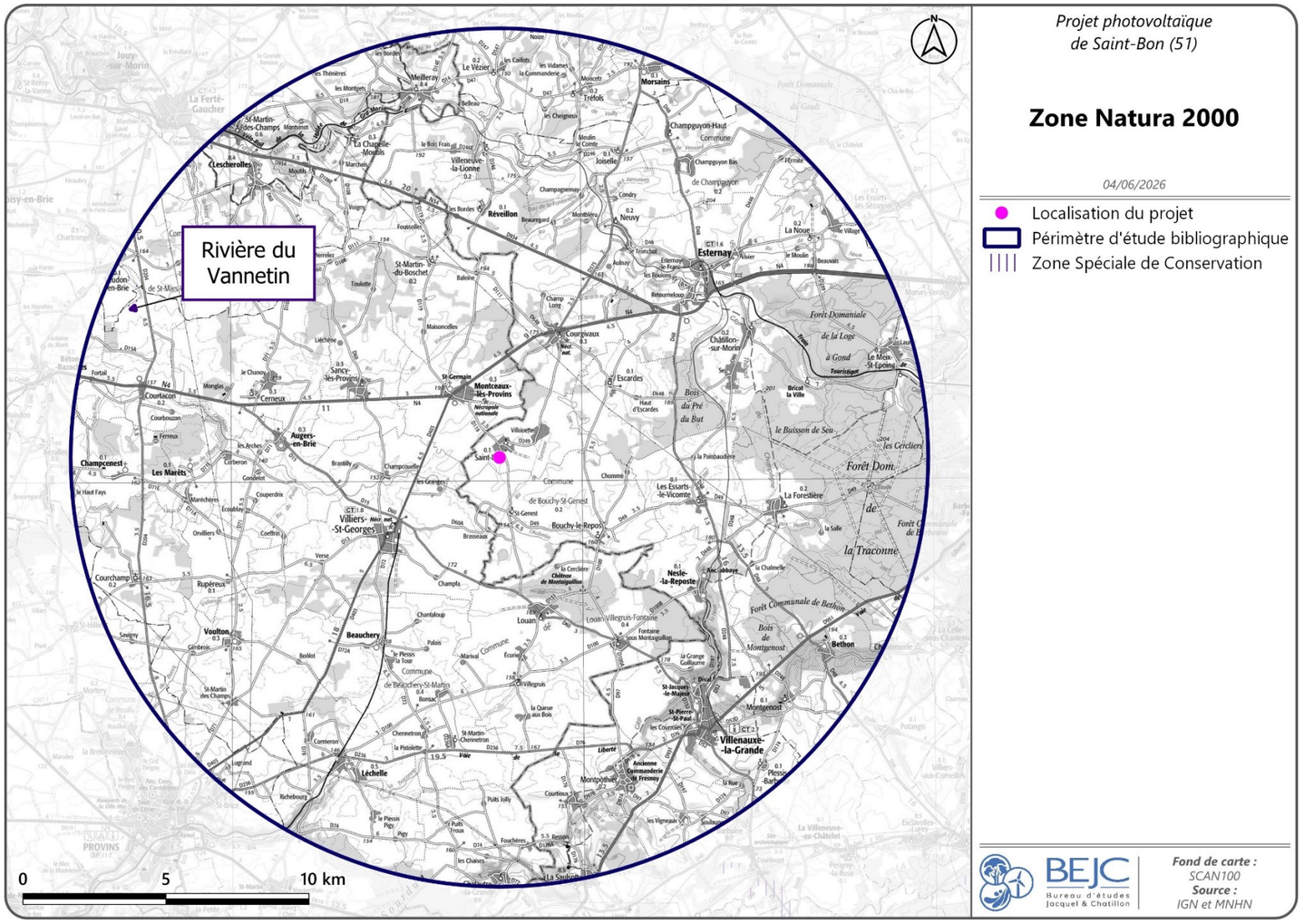
II.1.3.1. Réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Ce réseau, en application de la Directive Oiseaux datant de 1979 et de la Directive Habitats datant de 1992, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.

En France, la structuration de ce réseau comprend :

- des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'Oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des Oiseaux migrateurs. Ces zones sont basées sur les ZICO. 406 ZPS sont présentes sur le territoire français ;
- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats". Il existe 1 352 ZSC en France.

Le territoire d'étude comprend une ZSC. Elle **se situe à environ 13 km de la ZIP et se nomme « Rivière du Vannetin** Ce site abrite principalement des espèces liées aux eaux courantes de bonne qualité, telles que le Chabot et la Lamproie de Planer, ainsi que des invertébrés sensibles (éphémères, trichoptères, plécoptères). Le Tableau 2 et la Carte 9 présentent les informations générales et la localisation de la ZSC.



Carte 9 : Zones Natura 2000 dans la zone d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2025)

Tableau 2 : Zones Natura 2000 situées dans le territoire d'étude (Source : BEJC, d'après MNHN 2025)

Code national	Dénomination	Distance au parc (en m)	Type de zone
Périmètre éloigné			
FR1102007	Rivière du Vannetin	13 699	ZSC

II.1.3.2. Réserves naturelles nationales ou régionales

Une Réserve Naturelle Régionale (RNR) est un espace naturel protégé créé à l'initiative d'une région et dont le patrimoine naturel est exceptionnel. Un classement de ce genre poursuit également les objectifs de protection et de conservation des milieux naturels remarquables. Elles constituent aujourd'hui d'une part un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et d'autre part un outil de valorisation voire de revalorisation des territoires. C'est en 2002 que la loi « Démocratie de proximité » (loi n°2002-276 du 27 février 2002) permet aux régions de créer des réserves naturelles régionales et administrer les anciennes réserves naturelles volontaires. Les conseils régionaux de Lorraine et de Bretagne sont les premiers à avoir créé des réserves naturelles régionales dès 2006.

Début 2023 ce sont environ 180 RNR qui sont réparties sur tout le territoire de France (hormis la Corse dont les réserves naturelles sont nommées réserves naturelles de Corse) couvrant plus de 41 000 hectares. Ces RNR prennent en compte les 152 ex-réserves naturelles volontaires créées par l'Etat et régionalisées en 2002. Depuis 2006 27 nouvelles RNR ont donc été créées. De plus, aujourd'hui une quinzaine de régions instruisent près de 80 projets de réserves qui devraient aboutir à court terme au classement de ces zones d'environ 30 677 hectares.

Aucune RNR n'a été identifiée au sein du périmètre d'étude, dans un rayon de 15 km.

Une Réserve Naturelle Nationale (RNN) est un espace protégé, terrestre ou marin, créé par l'Etat est dont le patrimoine naturel est exceptionnel. Il s'agit d'un espace fortement réglementé limitant toute intervention artificielle susceptible de le dégrader et bénéficiant d'un plan de gestion.

Le premier classement d'un espace en réserve naturelle nationale date de 1961, en région Rhône-Alpes, la réserve du lac Luitel. En janvier 2023, 169 réserves naturelles nationales étaient recensées en France couvrant une superficie de 171 070 268 hectares sur l'ensemble du territoire français (espaces maritimes, milieux humides et forestiers, milieux de hautes altitudes, etc).

Aucune RNN n'a été identifiée au sein du périmètre d'étude, dans un rayon de 15 km.

II.1.3.3. Arrêté de Protection de Biotope

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APB) ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées et couvrent une diversité de milieux.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 », étend le champ d'application des arrêtés de protection de biotopes aux habitats naturels remarquables des sites Natura 2000, ainsi qu'aux géotopes.

Il y a un Arrêté de Protection de Biotope présent sur le territoire d'étude, il s'agit de la « Carrière de de Montpothier ». Elle se trouve à environ 12 km, ainsi les interactions avec la ZIP sont limitées. Le

Tableau *3* et la Carte 10 recensent les informations concernant l'APB.

II.1.3.4. Espaces naturels sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles des départements (ENS) sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics, mis en place dans le droit français et régi par le Code de l'Urbanisme.

En 1985, la politique des Périmètres Sensibles est remplacée par celle des ENS. La décentralisation y est encore plus marquée, avec la volonté d'étendre la politique. La Taxe Départementale des ENS (TDENS), instituée par délibération du Conseil Général remplace la Taxe Départementale d'Espaces Verts. Le département délimite et institue également les zones de préemption et peut déléguer son droit de préemption. Le champ de la politique a ensuite évolué en incorporant des notions comme les habitats naturels ou les champs d'expansion des crues.

Aujourd'hui, l'article L.142-1 du Code de l'Urbanisme donne les termes de la politique ENS telle qu'elle est conçue par le législateur :

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L.110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. »

Aucun ENS n'est présent à proximité de la zone d'étude.

II.1.3.5. Parcs Naturels Régionaux

Un Parc Naturel Régional (PNR) est un territoire ayant choisi volontairement un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels considérés comme riches et fragiles. Les PNR sont chargés de mettre en œuvre des actions selon cinq missions :

- Développer leur territoire en le protégeant ;
- Protéger leur territoire en le mettant en valeur ;
- Participer à un aménagement fin des territoires ;
- Accueillir, informer et éduquer les publics aux enjeux qu'ils portent ;
- Expérimenter de nouvelles formes d'action publique et action collective.

Aucun PNR ne se trouve dans le périmètre bibliographique.

II.1.3.6. Les réserves biologiques

Les réserves biologiques font également parties des ENP. Ces dernières ont été élaborées à travers deux conventions générales État-ONF le 3 février 1981 sur les réserves biologiques en forêts domaniales pour la première et le 14 mai 1986 pour les autres forêts relevant du régime forestier pour la deuxième convention. Les réserves biologiques sont à la fois un outil de gestion spécifique et de protection règlementaire renforcée permettant de protéger les espèces et les habitats remarquables ou représentatifs des forêts publiques françaises. Ces réserves forment, pour une partie d'entre elles, un réseau de forêts en libre évolution. Les réserves biologiques sont donc gérées par l'ONF.

Il existe deux types de réserves biologiques :

- Les réserves biologiques dirigées : Sont des espaces protégés en milieu forestier ou en milieu associé à la forêt comme les landes, les mares, les tourbières ou encore les dunes. Une gestion conservatoire visant la protection d'espèces et d'habitats remarquables ou menacés y est alors mise en place ;
- Les réserves biologiques intégrales : Sont des espaces protégés principalement situés en milieu forestier. Ces derniers sont laissés en libre évolution pour améliorer la connaissance du fonctionnement naturel des écosystèmes et permettre le développement d'une biodiversité associée aux arbres âgés et au bois mort (insectes xylophages et/ou rares, champignons, etc).

Aucune réserve biologique n'a été identifiée au sein du périmètre d'étude bibliographique

II.1.3.7. Sites gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)

Les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) ont pour vocation de préserver le patrimoine naturel et paysager à travers la maîtrise foncière ou la maîtrise d'usage d'un réseau de sites qu'ils ont acquis. Selon les particularités locales on peut alors distinguer des conservatoires régionaux et des conservatoires départementaux. Un Site de Conservatoire d'Espaces Naturels (SCEN) fait partie des Espaces Naturels Protégés (ENP). Ces derniers sont des zones désignées ou gérées dans un cadre international, national, communautaire ou local (régional/départemental) en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation du patrimoine naturel. Les Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels (CREN) sont cités dans l'Article 24 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du

Grenelle de l'environnement. Les CREN d'Alsace-Lorraine, précurseurs dans la création de ces conservatoires, sont également inscrits dans les Articles 21 à 79 du Code civil local.

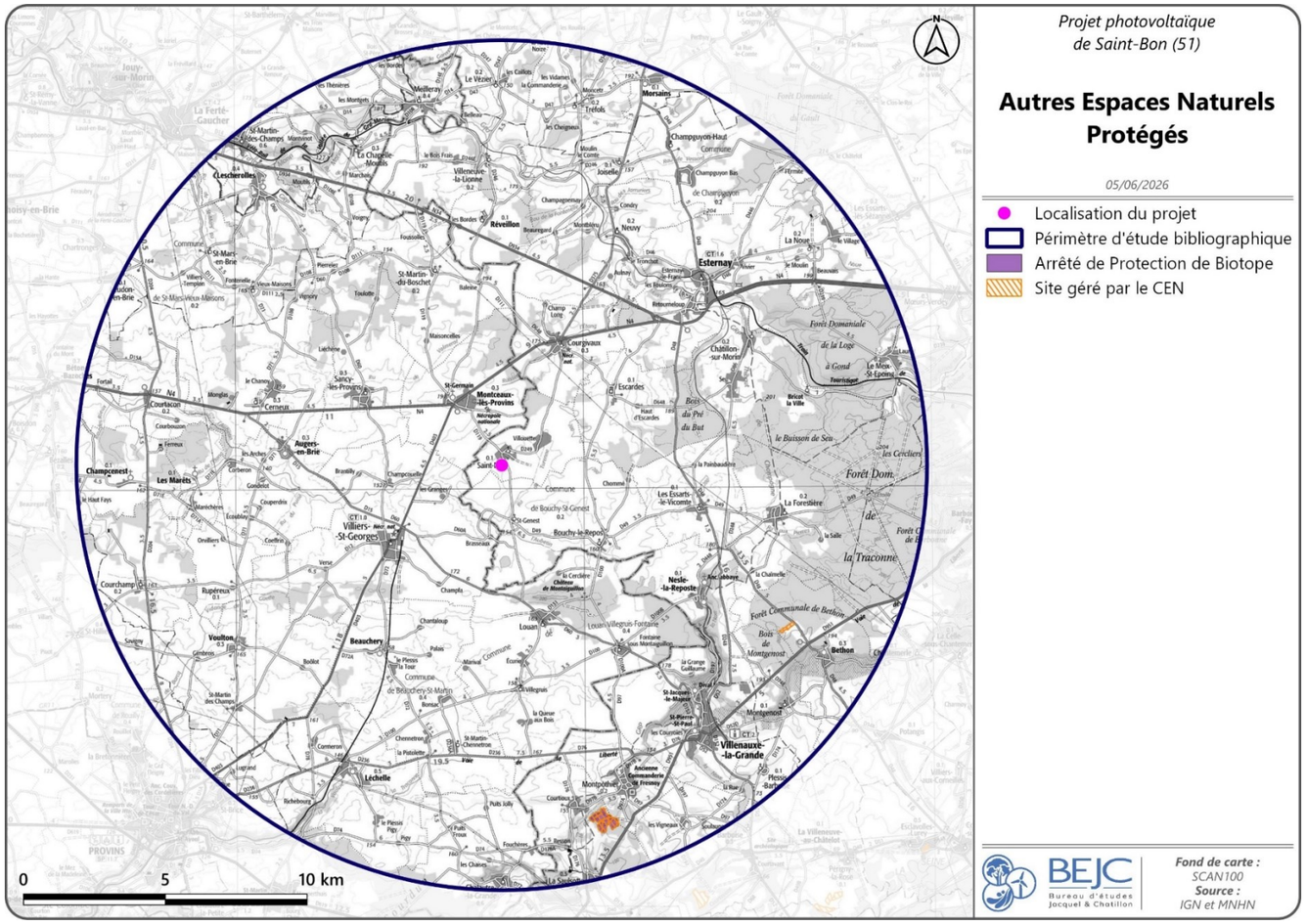
Les missions principales et modalités de fonctionnement des conservatoires sont résumées dans la charte des CREN qui constitue le texte de référence qui réunit les CREN, guide leurs actions et assure l'unité de la fédération. Celle-ci a été rédigée par la Fédération des conservatoires.

Aujourd'hui cela fait près de 40 ans que les CEN contribuent à préserver notre patrimoine naturel et paysager par leur approche concertée et leur ancrage territorial proche des zones qu'ils conservent. Ce sont 23 CEN qui gèrent un réseau considérable de 4 100 sites naturels couvrant 270 000 ha en métropole et outre-mer (Guyane et Nouvelle-Calédonie) gérés sur plus de 4 000 communes. Leurs domaines d'interventions principaux s'articulent autour de 4 points : la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation.

Un total de 2 sites du Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne a été recensé au sein du périmètre d'étude. Il s'agit de 2 sites gérés par le CEN de Champagne-Ardenne. Le site du CEN le plus proche, nommé « L'étang des bois communaux » se situe à un peu plus d'11 km de la ZIP. La Carte 10 et le Tableau 3, détaillent les caractéristiques des différentes SCEN dans le périmètre d'étude bibliographique.

Tableau 3 : Espaces Naturels Protégés (ENP) situés dans le territoire d'étude (Source : BEJC, d'après MNHN 2025)

Code national	Dénomination	Distance au parc (en m)	Type de zone
Périmètre éloigné			
FR4505294	Etang des bois communaux	11 388	SCEN Géré
FR4505281	Carrière Les Minières de Montpothier	12 601	SCEN Géré
FR3801116	Carrière de Montpothier	12 607	APB



Carte 10 : Autres Espaces Naturels Protégés dans la zone d'étude (Source : BEJC, d'après données MNHN 2025)

II.2. MESURES COMPENSATOIRES DES ATTEINTES A LA BIODIVERSITE

Depuis mars 2019, une cartographie des sites compensatoires existants sur le territoire métropolitain a été mise en place. Ces données sont consultables sur le site de Géoportail. Une consultation des mesures compensatoires identifiées à proximité du site d'étude a été réalisée le 11/05/2026. **Aucune zone de compensation n'a été identifiée dans le périmètre d'étude.**

II.2.1. ESPECES SOUMISES A PLANS D'ACTIONS

Les Plans Nationaux d'Actions sont des outils stratégiques opérationnels de protection de la biodiversité qui ont la particularité d'être orientés sur une espèce menacée précise ou un groupe cohérent d'espèces menacées. Un PNA se présente comme un document d'orientation, non opposable, définissant les actions à mettre en œuvre. Celles-ci se découpent en trois axes : la connaissance, la conservation et la sensibilisation.

L'objectif est la protection ou la restauration dans un état de conservation favorable des espèces prioritaires pour l'action publique (espèces menacées, espèces d'intérêt communautaire et insectes pollinisateurs sauvages).

Les PNA se déclinent parfois à l'échelle régionale alors nommé Plan Régional d'Action (PRA).

La région Grand Est est concernée par plusieurs Plans Nationaux d'Actions, ils concernent les espèces suivantes :

- Le Hamster commun (PRA) ;
- Le Lynx boréal (PRA) ;
- Toutes les espèces de Chiroptères ;
- Le Crapaud vert ;
- Le Pélobate brun ;
- Le Sonneur à ventre jaune ;
- Le Milan royal ;
- Le Balbuzard pêcheur ;
- Les Pies-Grièches grise et à tête rousse ;
- Le Râle des genêts ;
- Le Grand Tétras (PRA) ;
- Les Odonates ;
- Les Rhopalocères du genre *Phengaris* (anciennement *Maculinea*).

II.3. SRADDET Grand Est et Continuites ecologiques

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Grand Est a été adopté par le Conseil régional en 2019 et approuvé par arrêté préfectoral par la suite.

Ce document se substitue aux schémas préexistants suivants :

- Schéma Régional Climat Aire Energie (SRCAE) ;
- Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI) ;
- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) ;
- Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) ;
- **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).**

Le SRADDET fixe des objectifs de moyen et long terme sur le territoire de la région. Ceux-ci sont organisés autour de deux axes stratégiques répondant aux deux enjeux prioritaires que sont l'urgence climatique et les inégalités territoriales :

- Premier axe : Changer de modèle pour un développement vertueux de nos territoires :
  - Choisir un modèle énergétique durale ;
  - Valoriser nos richesses naturelles et les intégrer dans notre développement ;
  - Vivre nos territoires autrement.
- Second axe : Dépasser les frontières et renforcer la cohésion pour un espace européen :
  - Connecter les territoires au-delà des frontières ;
  - Solidariser et mobiliser les territoires ;
  - Construire une région attractive dans sa diversité.
- Conclusion : Impliquer chacun pour un élan collectif.

Le SRADDET Grand Est reprend de nombreuses données du SRCE de Champagne-Ardenne. Dans ce dernier on peut notamment retrouver les trames vertes et bleues au sein de cette région. Ces dernières sont composées des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques servant de passages entre les réservoirs de biodiversité et des principaux cours d'eau (pouvant également servir de corridor écologique) (Figure 1).

Lorsque l'on étudie plus précisément la trame verte et bleue à proximité du périmètre d'étude **on peut alors constater que la ZIP est éloigné des réservoirs de biodiversités.** Par ailleurs, elle se situe hors de tout corridor écologique, cours d'eau ou réservoir de biodiversité, comme le montre la Carte 11**.**

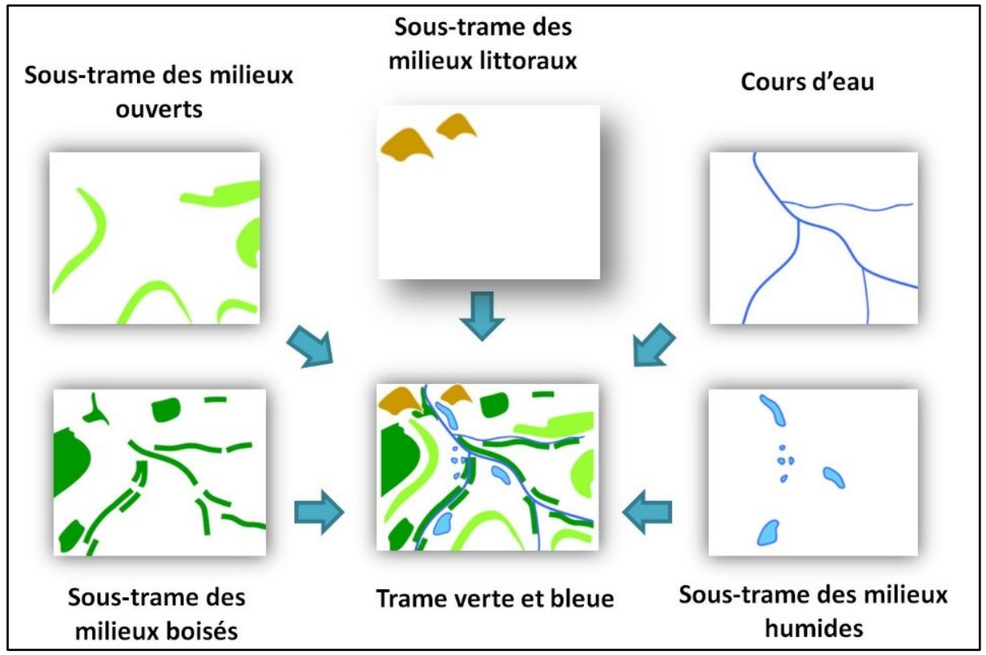
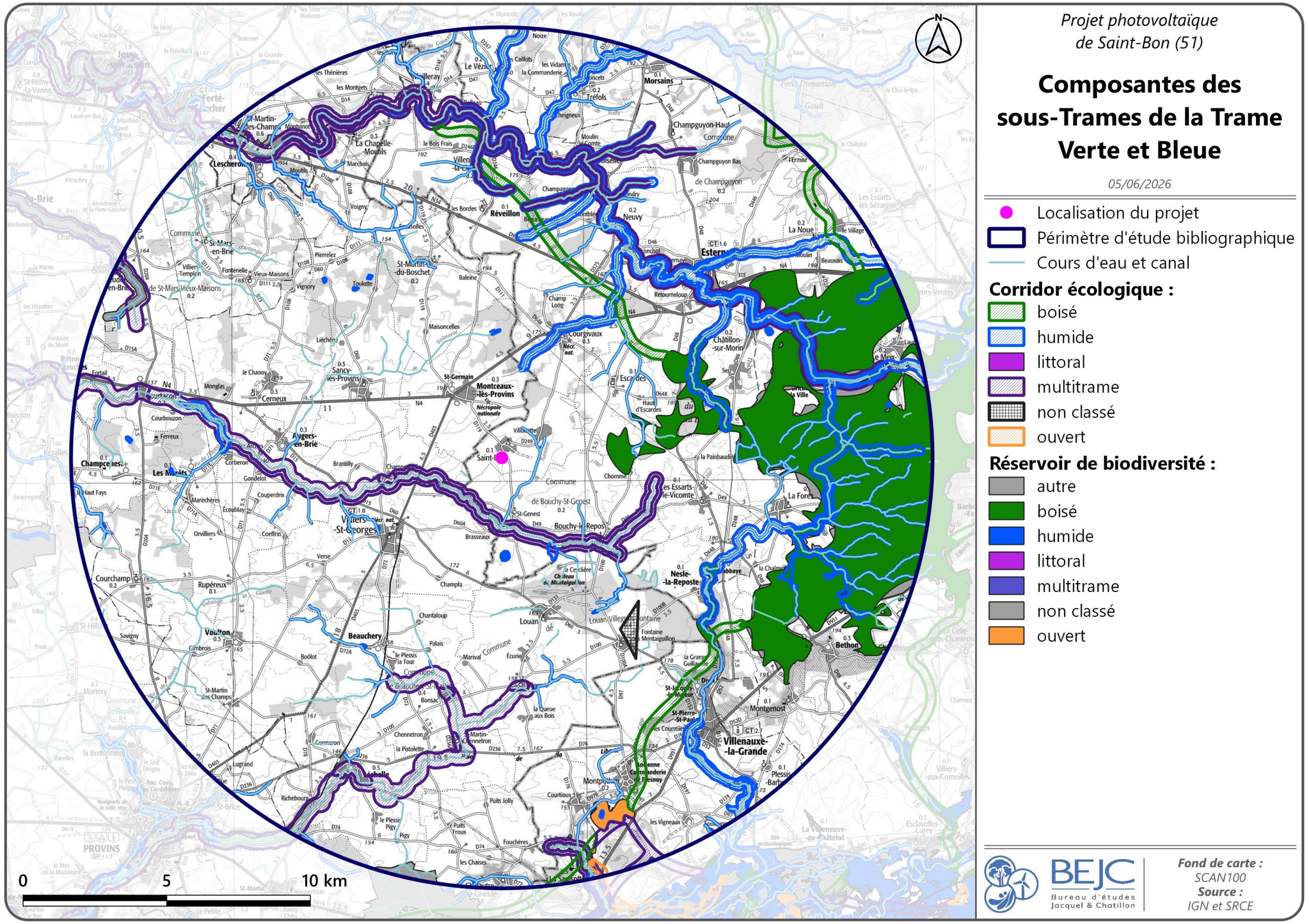


Figure 1 : Définition des trames vertes et bleues (Source : INPN)



Carte 11 : Trame verte et bleue au sein du périmètre d'étude (Source : BEJC, d'après données SRCE Champagne-Ardenne)

II.4. BASES DE DONNEES NATURALISTES

Le prédiagnostic écologique a été établi sur la base des sources bibliographiques suivantes :

- La liste des espèces de la Flore par commune sur le site du Conservatoire Botanique national du Bassin Parisien ;
- La liste communale de Faune présente sur le site Faune France.

Les deux listes ont étés consulté en mai 2026. Seules les espèces observées après 2011 seront reprises dans ce document. 10 taxons différents seront principalement étudiés dans la bibliographie ainsi que sur site. Ces taxons sont les suivants :

- La Flore ;
- Les Amphibiens ;
- Les Reptiles
- Les Coléoptères ;
- Les Odonates (Libellules et Demoiselles) ;
- Les Orthoptères (Criquets et Sauterelles) ;
- Les Rhopalocères (ancien sous-ordre des Papillons de jour) ;
- Et les Hétérocères (ancien sous-ordre des Papillons de nuit) ;
- Les Mammifères ;
- Et l'Avifaune.

Lors de cet inventaire bibliographique la patrimonialité des espèces sera étudiée. Est considérée comme patrimoniale une espèce portant un statut de conservation défavorable, soit une espèce qui :

- Est inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux (pour l'Avifaune) ou est inscrite à l'Annexe II ou IV de la Directive 92/43/CEE dite Directive Habitats-Faune-Flore ;
- Ou appartenant aux catégories « En danger critique d'extinction » (CR), « En danger » (EN) ou « Vulnérable » (VU) de la Liste Rouge Régionale lorsqu'il en existe une ;
- Ou appartenant aux catégories « En danger critique d'extinction » (CR), « En danger » (EN) ou « Vulnérable » (VU) de la Liste Rouge Nationale.

II.4.1. ESPECES FLORISTIQUES

Au total 39 espèces de plantes ont été identifiées sur la liste communale du conservatoire national du Bassin parisien de Saint-Bon. Il s'agit d'une diversité spécifique particulièrement faible. D'après l'arrêté du 24 juin 2008, parmi toutes ces espèces 2 sont considérées comme espèce indicatrice de zone humide. Aucune n'est protégée à l'échelle régionale ou nationale. Aucune espèce n'est déterminante ZNIEFF en Champagne-Ardenne. Aucune espèce n'est inscrite sur la Directive Habitats-Faune-Flore. **Cependant une espèce est considérée comme Espèce Exotique Envahissante (EEE), il s'agit du Jonc grêle (*Juncus tenuis Wild.*) (Photo 2). Aucune espèce n'est menacée, et donc aucune espèce n'est considérée comme patrimoniale.** Le Tableau 5 recense les 39 espèces avec notamment leur statut de conservation. Le Tableau 4 ci-contre résume le nombre et le statut de conservation et de patrimonialité de ces espèces.

Tableau 4 : Résumé des espèces de plantes recensées sur la commune de Saint-Bon (Source : INPN)

Nombre d'espèces	Espèce patrimoniale	Menacées					Protégée	Déterminante ZNIEFF	Indicatrice de zone humide	Espèce Exotique Envahissante (EEE)
		VU	EN	CR	RE	Total				
39	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1



Photo 2 : Jonc grêle (Juncus tenuis Wild.), (Source : Téla-botanica)

Tableau 5 : Liste des espèces de plantes vasculaires inventoriées depuis 2011 sur la commune de Saint-Bon (Source : CBNBP)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive HFF	Liste Rouge France	Liste Rouge Régionale	Indicatrice de zone humide ? *(D'après l'arrêté du 24 juin 2008)*	Déterminante ZNIEFF	Espèce exotique envahissante
Ail maraîcher, Ail des endroits cultivés	*Allium oleraceum L.*	0	LC	LC			
Ray-grass français	*Arrhenatherum elatius subsp. elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl*	0	LC	NA			
Brachypode des bois, Brome des bois	*Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv.*	0	LC	LC			
Campanule raiponce	*Campanula rapunculus L.*	0	LC	LC			
Centaurée jacée, Tête de moineau, Ambrette	*Centaurea jacea L.*	0	LC	LC			
Céraiste des bois	*Cerastium fontanum subsp. lucorum (Schur) Soó*	0	DD	NA			
Chicorée amère, Barbe-de-capucin	*Cichorium intybus L.*	0	LC	LC			
Cirse des champs, Chardon des champs	*Cirsium arvense (L.) Scop.*	0	LC	LC			
Clématite des haies, Herbe aux gueux	*Clematis vitalba L.*	0	LC	LC			
Sariette commune, Grand Basilic	*Clinopodium vulgare L.*	0	LC	LC			
Noisetier, Avelinier	*Corylus avellana L.*	0	LC	LC			
Juniesse	*Cytisus scoparius subsp. scoparius (L.) Link*	0	LC	NA			
Carotte sauvage, Daucus carotte	*Daucus carota L.*	0	LC	LC			
Oeillet velu, Armoirie, Oeillet à bouquet	*Dianthus armeria L.*	0	LC	LC			
Sceau de Notre Dame	*Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin*	0	LC	LC			
Prêle des champs, Queue-de-renard	*Equisetum arvense L.*	0	LC	LC			
Fétuque des grèves	*Festuca rubra subsp. litoralis (G.Mey.) Auquier*	0	LC	NA	Oui		
Géranium des colombes, Pied de pigeon	*Geranium columbinum L.*	0	LC	LC			
Houlque laineuse, Blanchard	*Holcus lanatus L.*	0	LC	LC			
Jonc épars, Jonc diffus	*Juncus effusus L.*	0	LC	LC	Oui		
Jonc grêle, Jonc fin	*Juncus tenuis Willd.*	0	NA	NA			Oui
Marguerite commune, Leucanthème commun	*Leucanthemum vulgare Lam.*	0	DD	DD			
Lin à feuilles de Salsola	*Linum suffruticosum subsp. appressum (Caball.) Rivas Mart.*	0	LC	NA			
Ivraie vivace	*Lolium perenne L.*	0	LC	LC			
Bugrane épineuse, Arrête-boeuf	*Ononis spinosa L.*	0	LC	LC			
Fléole des prés	*Phleum pratense L.*	0	LC	LC			
Fléole des prés	*Phleum pratense L.*	0	LC	LC			
Plantain à bouquet	*Plantago major subsp. major L.*	0	LC	NA			
Pulmonaire du Jura	*Pulmonaria montana subsp. jurana (Graber) W.Sauer*	0	DD	NA			
Rosier des champs, Rosier rampant	*Rosa arvensis Huds.*	0	LC	LC			
Rosier des chiens, Rosier des haies	*Rosa canina L.*	0	LC	LC			
Rosier tomenteux, Églantier tomenteux	*Rosa tomentosa Sm.*	0	LC	LC			

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive HFF	Liste Rouge France	Liste Rouge Régionale	Indicatrice de zone humide ? *(D'après l'arrêté du 24 juin 2008)*	Déterminante ZNIEFF	Espèce exotique envahissante
Fétuque Roseau	*Schedonorus arundinaceus (Schreb.) Dumort.*	0	LC	LC			
Liondent d'automne	*Scorzoneroides autumnalis (L.) Moench*	0	LC	LC			
Solidage verge d'or, Herbe des Juifs	*Solidago virgaurea L.*	0	LC	LC			
Stellaire graminée	*Stellaria graminea L.*	0	LC	LC			
Torilis faux-cerfeuil, Grattau	*Torilis japonica (Houtt.) DC.*	0	LC	LC			
Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	*Trifolium repens L.*	0	LC	LC			
Pensée jaune	*Viola lutea subsp. lutea Huds.*	0	LC	NA			

II.4.2. ESPECES FAUNISTIQUES

II.4.2.1. Herpétofaune

D'après la liste communale du site Faune-France, aucune espèce de Reptile ou d'Amphibien n'ont été recensée sur la commune de Saint-Bon.

II.4.2.2. Entomofaune

D'après la liste communale du site Faune-France, aucune espèce d'Insecte n'a été recensée sur la commune de Saint-Bon.

II.4.2.3. Mammifères

D'après la liste communale du site Faune-France, aucune espèce de Mammifère n'a été recensée sur la commune de Saint-Bon.

II.4.2.4. Avifaune

Un total de 43 espèces d'Oiseaux a déjà été recensé dans la commune depuis 2011. Cela représente une faible diversité spécifique, due à une faible biodiversité sur le site ou à une faible intensité de recherche sur la commune. Parmi ces espèces, 3 sont déterminantes ZNIEFF (la Bondrée apivore : Photo 3, la Chevêche d'Athéna : Photo 4 et la Perdrix grise : Photo 5), 2 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et 3 sont protégées (Article 3 de la liste des Oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) soit deux tiers des espèces. La majeure partie des espèces d'Oiseaux étant protégée il n'est pas surprenant d'avoir une proportion d'espèces protégées si importante. En effet, les espèces qui ne sont pas protégées sont en général des espèces chassables ou considérées comme ESOD (Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts) comme les Corvidés par exemple. **10 des 43 espèces, soit environ 23 % des espèces recensées, sont considérées comme patrimoniales. Quatre espèces sont menacées en tant que nicheuses à l'échelle du Grand Est dont une classée « En Danger », il s'agit de la Perdrix grise.** Une grande partie des espèces observées sont des espèces de milieux agricoles ou des migrateurs. La liste détaillée des 43 espèces d'Oiseaux ainsi que leur statut de protection et de conservation est renseignée dans le Tableau 6.

Tableau 6 : Espèces d'Oiseaux inventoriées depuis 2011 sur la commune de Saint-Bon et leur statut (Source : BEJC d'après données de Faune France)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	LR France nicheurs	LRR Grand Est nicheurs	Espèce protégée	Espèce patrimoniale	Déterminante ZNIEFF Grand Est
Alouette des champs	*Alauda arvensis*		NT	NT			
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*	Annexe I	LC	LC	Article 3	Oui	Oui
Bouvreuil pivoine	*Pyrrhula pyrrhula*		VU	VU	Article 3	Oui	
Bruant jaune	*Emberiza citrinella*		VU	NT	Article 3	Oui	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	LR France nicheurs	LRR Grand Est nicheurs	Espèce protégée	Espèce patrimoniale	Déterminante ZNIEFF Grand Est
Bruant proyer	*Emberiza calandra*		LC	NT	Article 3		
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*	Annexe I	LC	VU	Article 3	Oui	
Buse variable	*Buteo buteo*		LC	LC	Article 3		
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*		VU	NT	Article 3	Oui	
Chevêche d'Athéna	*Athene noctua*		LC	LC	Article 3		Oui
Corbeau freux	*Corvus frugilegus*		LC	LC			
Corneille noire	*Corvus corone*		LC	LC			
Coucou gris	*Cuculus canorus*		LC	VU	Article 3	Oui	
Epervier d'Europe	*Accipiter nisus*		LC	NA	Article 3		
Etourneau sansonnet	*Sturnus vulgaris*		LC	LC			
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus*		NT	NT	Article 3		
Fauvette à tête noire	*Sylvia atricapilla*		LC	LC	Article 3		
Geai des chênes	*Garrulus glandarius*		LC	LC			
Grimpereau des jardins	*Certhia brachydactyla*		LC	LC	Article 3		
Grive draine	*Turdus viscivorus*		LC	LC			
Grive litorne	*Turdus pilaris*		LC	NT			
Grive musicienne	*Turdus philomelos*		LC	LC			
Grosbec casse-noyaux	*Coccothraustes coccothraustes*		LC	LC	Article 3		
Linotte mélodieuse	*Carduelis cannabina*		VU	LC	Article 3	Oui	
Loriot d'Europe	*Oriolus oriolus*		LC	NT	Article 3		
Merle noir	*Turdus merula*		LC	LC			
Mésange bleue	*Cyanistes caeruleus*		LC	LC	Article 3		
Mésange charbonnière	*Parus major*		LC	LC	Article 3		
Mésange huppée	*Lophophanes cristatus*		LC	LC	Article 3		
Mésange nonnette	*Poecile palustris*		LC	LC	Article 3		
Moineau domestique	*Passer domesticus*		LC	LC	Article 3		
Orite à longue queue	*Aegithalos caudatus*		LC	LC	Article 3		
Perdrix grise	*Perdix perdix*		LC	EN		Oui	Oui
Pic épeiche	*Dendrocopos major*		LC	LC	Article 3		
Pie bavarde	*Pica pica*		LC	LC			
Pigeon ramier	*Columba palumbus*		LC	LC			
Pinson des arbres	*Fringilla coelebs*		LC	LC	Article 3		

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	LR France nicheurs	LRR Grand Est nicheurs	Espèce protégée	Espèce patrimoniale	Déterminante ZNIEFF Grand Est
Roitelet huppé	*Regulus regulus*		NT	NT	Article 3		
Rougegorge familier	*Erithacus rubecula*		LC	LC	Article 3		
Serin cini	*Serinus serinus*		VU	NT	Article 3	Oui	
Sittelle torchepot	*Sitta europaea*		LC	LC	Article 3		
Tourterelle turque	*Streptopelia decaocto*		LC	LC			
Troglodyte mignon	*Troglodytes troglodytes*		LC	LC	Article 3		
Verdier d'Europe	*Carduelis chloris*		VU	NT	Article 3	Oui	



Photo 3 : Bondrée apivore (Pernis apivorus) (Source : Site Ornithologique des Cinq Tailles)



Photo 4 : Chevêche d'Athéna (Athene noctua) (Source : LPO)



Photo 5 : Perdrix grise (Perdrix perdrix) (Source : BEJC, photo prise hors site)

CHAPITRE III.
PREDIAGNOSTIC DU SITE

III.1. METHODOLOGIE DEPLOYEE

III.1.1. CALENDRIER DES INTERVENTIONS SUR SITE

L'objectif de la mission est d'étudier la Faune et la Flore. Ces inventaires ont un but qualitatif plutôt que quantitatif, c'est-à-dire que l'on cherche plus à inventorier toutes les espèces présentes plutôt que de déterminer le nombre d'individus de chaque espèce (une attention particulière sur le nombre de pieds de plantes patrimoniales sera tout de même portée si de telles espèces venaient à être observées). De ce fait, il est préférable de réaliser les sorties sur site à une période optimale pour un maximum de taxons étant donnés que différents taxons sont recherchés et étudiés dans cette étude. La phénologie des différents taxons étudiés est représentée dans le Tableau 8 ci-dessous. Ce dernier renseigne également la période à laquelle la sortie a été effectuée. Deux sorties ont été réalisées. La première fin avril pour réaliser les sondages pédologiques nécessaires à l'étude de zone humide et la deuxième mi-mai pour réaliser les un inventaire Faune-Flore. Le détail de la date des sorties et des taxons étudiés est renseigné dans le Tableau 7 ci-dessous.

La journée de terrain a alors permis d'être sur site sur une période favorable aux différents taxons pour chacun d'entre eux. Cependant il est important de noter que certaines espèces peuvent être observables uniquement sur de courtes durées, que ce soit pour des Oiseaux en migration ou bien encore des espèces de plantes qui fleurissent uniquement au printemps (espèces vernales) ou en plein été (espèces estivales ou tardi-estivales). De ce fait, cet inventaire rend compte des espèces les plus fréquentes sur ce site et il est donc fortement probable que d'autres espèces utilisent le site sur d'autres périodes ou que ces dernières n'ont pu être observées (espèces nocturnes par exemple) lors de notre passage sur site. L'inventaire réalisé lors de ce prédiagnostic permet d'inventorier les espèces évidentes à prendre en compte pour la définition du projet.

De plus, la date de la sortie est dépendante de la météo, une journée avec une nébulosité forte empêchera une bonne analyse de l'avifaune par les observateurs. De même, une journée avec de faibles températures ou bien une pluviométrie forte ne sera pas propice à l'observation d'Insectes par exemple. La sortie sur site a été réalisée par une écologue. La journée sur site disposait de bonnes conditions météorologiques pour observer les différents taxons. Les taxons étudiés sur site seront les mêmes que ceux étudiés dans la bibliographie. Pour les Chiroptères, seuls des habitats potentiels seront recherchés.

Tableau 7 : Date, conditions météorologique et détails des prospections sur site (Source : BEJC)

Date	Conditions météorologiques	Flore	Avifaune	Amphibiens	Reptiles	Mammifères	Insectes	Pédologie
24/04/2026	Ensoleillé, pluie nulle, vent moyen Nord-est, nébulosité 0/8, T 10 à 20 °C.							X
15/05/2026	Ensoleillé, pluie nulle, vent faible Nord, nébulosité 3/8, T 6 à 12 °C.	X	X	X	X	X	X	

Tableau 8 : Phénologie de chaque taxon étudié et date de passage (Source : BEJC)

Taxon	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Flore				sp. p v*			sp. estivales		sp. tardi-est			
Oiseaux migrateurs												
Oiseaux nicheurs												
Oiseaux hivernants												
Amphibiens												
Reptiles												
Mammifères												
Chiroptères												
Entomofaune												

*Légende : Période optimale ; Période favorable ; date d'intervention. ; *p v : printanière (vernale)*

III.1.2. QUALIFICATION DES INTERVENANTS

La qualification ainsi que les taxons étudiés par l'écologue sont renseignés dans le Tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9 : Liste et qualification des intervenants (Source : BEJC)

Nom de l'intervenant	Qualification	Type d'étude réalisé
Marine DONEY	Chargé d'études écologue Master Sciences de la Mer	Sondages pédologiques, Inventaire Flore, Avifaune, Amphibiens, Reptiles, Mammifères et Insectes.

III.1.3. DETAILS DES PROTOCOLES D'INVENTAIRES DEPLOYES

L'ensemble de la zone d'étude a été prospecté pour chacun des taxons étudié.

Une analyse qualitative de la Flore présente a été réalisée. Chaque espèce inventoriée a été notée et son critère indicatrice de zone humide aussi. La patrimonialité des espèces observées a également été étudiée. Pour les Reptiles, Amphibiens et les Insectes tout individu observé a été pris en photo, quand cela était possible, afin de pouvoir déterminer l'espèce de celui-ci si un doute persistait. La recherche et l'identification de l'Avifaune présente sur site a été réalisée à vue et au chant également. Des jumelles ont été utilisées afin d'identifier les Oiseaux assez loin de l'observateur. Enfin, la recherche des Mammifères a été réalisée en cherchant toutes les traces possibles laissées par ces derniers (fèces, empreintes, etc). Concernant l'étude des Chiroptères une simple recherche de gîtes potentiels au sein et dans les alentours directs du site a été effectuée.

Les guides utilisés pour la détermination des espèces sont les suivants :

- Le guide DELACHAUX des fleurs de France et d'Europe pour la Flore ;
- Le guide Herpéto de DELACHAUX et NIESTLE, Amphibiens et Reptiles d'Europe pour les Reptiles et les Amphibiens ;
- Le guide photo des Insectes, adultes larves ou chrysalides de DELACHAUX et NIESTLE pour les Odonates, les Orthoptères et les Rhopalocères ;
- Le guide pratique des papillons de jour de DELACHAUX et NIESTLE, Tous les Papilionoidea de France métropolitaine ;
- Le guide Ornitho de DELACHAUX et NIESTLE pour l'Avifaune ;
- Le guide DELACHAUX et NIESTLE des traces d'animaux pour les Mammifères.

III.2. EXPERTISES DE TERRAIN

III.2.1. HABITATS NATURELS

Le tableau suivant synthétise les grands types d'habitats recensés sur la zone d'étude ainsi que les correspondances typologiques avec les principaux référentiels quand cela est possible. La cartographie des habitats est présentée sur la Carte 12, le détail des codes de ces habitats est renseigné dans le Tableau 10 ci-contre.

Un habitat différent a été recensé sur l'aire d'étude. Il s'agit d'une :

- « Monocultures intensives » qui correspondent au champ de maïs (Carte 12), c'est sur cet habitat qu'est prévue l'implantation du projet.



Photo 6 : Champ d'Orge de printemps (Source : BEJC)

L'intégralité de la zone d'étude correspond à des habitats artificiels ou cultivés

Tableau 10 : Synthèse des habitats présents sur le site étudié (Source : BEJC)

Nom de l'habitat	Code EUNIS	Enjeu Flore-Habitats	Surface dans l'aire d'étude (en m²)	Proportion de la zone d'étude
Monocultures intensives	I1.1	Nul	45 000	100 %



Carte 12 : Détail des habitats de l'aire d'étude écologique (Source : BEJC)

III.2.2. FLORE

III.2.2.1. Flore d'intérêt patrimonial

Au total, 21 espèces ont été inventoriées sur le site. Cela correspond à une faible diversité spécifique, la plupart de ces espèces n'étaient pas présentes dans le champ d'Orge de printemps mais dans ses abords immédiats. On y retrouve principalement des plantes rudérales et ubiquistes. La liste des plantes inventoriées se trouve dans le Tableau 11.

Parmi ces espèces, aucune espèce n'est dotée d'un statut de protection, que cela soit à l'échelle nationale ou régionale. Aucune plante n'est non plus menacée à l'échelle nationale ou régionale. Enfin, aucune espèce n'est déterminante ZNIEFF dans la région Champagne-Ardenne.

Tableau 11 : Plantes inventoriées lors du passage sur site et leur statut (Source : BEJC)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste Rouge France	Liste Rouge Champagne-Ardenne
Achillet sp.	*Achillea sp.*	/	/
Pâquerette	*Bellis perennis L.*	LC	LC
Liseron des champs, Vrillée	*Convolvulus arvensis L.*	LC	LC
Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	*Dactylis glomerata L.*	LC	LC
Prêle des champs, Queue-de-renard	*Equisetum arvense L.*	LC	LC
Gaillet gratteron, Herbe collante	*Galium aparine L.*	LC	LC
Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	*Geranium dissectum L.*	LC	LC
Berce sp.	*Heracleum sp.*	/	/
Myosotis des champs	*Myosotis arvensis (L.) Hill*	LC	LC
Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	*Plantago lanceolata L.*	LC	LC
Pâturin des prés	*Poa pratensis L.*	LC	LC
Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	*Ranunculus acris L.*	LC	LC
Patience crépue, Oseille crépue	*Rumex crispus L.*	LC	LC
Selaginelle fausse sélaginelle, Sélaginelle épineuse	*Selaginella selaginoides (L.) P.Beauv. ex Schrank & Mart.*	LC	NA
Moutarde des champs, Raveluche	*Sinapis arvensis L.*	LC	LC
Pissenlit sp.	*Taraxacum sp.*	/	/
Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune	*Trifolium dubium Sibth.*	LC	LC
Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	*Trifolium repens L.*	LC	LC

III.2.2.2. Flore de zone humide

Aucune espèce indicatrice de zone humide n'a été retrouvée. Toutefois en l'absence de végétation spontanée dominante dans le champ de maïs, seul le critère pédologique peut permettre de diagnostiquer le caractère humide de la zone.

III.2.2.3. Flore exotique envahissante

Aucune espèce de plante exotique envahissante de la liste de la région Grand Est n'a été inventoriée lors du passage sur site.

III.2.3. FAUNE

III.2.3.1. Herpétofaune

Aucune espèce d'Amphibien ni de Reptile n'a été observée sur site. Aucun habitat potentiel pour les Amphibiens n'a de plus été noté.

III.2.3.2. Entomofaune

Au total 4 espèces différentes d'Insectes ont été identifiées lors de l'inventaire sur site. Ces espèces sont issues de 2 taxons différents comme suit :

- Deux espèces d'Orthoptères ;
- Deux espèces de Rhopalocères.

Parmi ces 4 espèces, aucune n'est ni protégée, ni menacée, ni inscrite sur la Directive Habitats-Faune-Flore et donc aucune espèce n'est considérée comme patrimoniale. De plus, aucune espèce n'est considérée comme étant Déterminante ZNIEFF. Le détail des différentes espèces recensées sur site est renseigné dans le Tableau 12.

Tableau 12 : Entomofaune observée sur la zone d'implantation du site (Source : BEJC)

Taxon	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR Europe	LR France	LR Grand Est
Coléoptère	Coccinelle à sept points	*Coccinella septempunctata*	NA	NA	NA
	Coléoptère sp.	*Meligethinae sp.*	/	/	/
Rhopalocère	Fadet commun	*Coenonympha pamphilus*	LC	LC	LC
	Piéride de la rave	*Pieris rapae*	LC	LC	LC

III.2.3.3. Mammifères

Un Lièvre d'Europe a été détecté dû à l'observation de fèces, sur la ZIP.

Aucun arbre n'a été observé au sein de l'aire d'étude. Il est tout de même possible que des Chauves-souris traversent le site lors de leurs transits.

III.2.3.4. Avifaune

Seulement 14 espèces d'Oiseaux ont pu être observées lors de l'inventaire ornithologique (Tableau 13). Ces espèces sont principalement des espèces généralistes (comme la Corneille noire), des espèces des milieux agricoles, (comme l'Alouette des champs), ou des espèces survolant le site sans interagir avec (comme l'Hirondelle rustique). Parmi les Oiseaux recensés, 7 espèces, sont protégés (article 3 de la liste des Oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection). Parmi ces espèces aucune n'est menacée à l'échelle nationale, à l'échelle de la région l'Hirondelle rustique est classée VU et la Caille des blés qui est classée EN. Aucune n'est inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux. **De ce fait ces deux espèces d'Oiseaux sont considérées comme patrimoniales. Aucune espèce n'est déterminante ZNIEFF, en Champagne-Ardenne.**

Tableau 13 : Avifaune recensée sur la zone d'implantation du site (Source : BEJC)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	LR France nicheurs	LRR Grand Est nicheurs	Espèce protégée	Espèce patrimoniale	Déterminante ZNIEFF Grand Est
Alouette des champs	*Alauda arvensis*		NT	NT			
Bergeronnette printanière	*Motacilla flava*		LC	NT	Article 3		
Bruant proyer	*Emberiza calandra*		LC	NT	Article 3		
Caille des blés	*Coturnix coturnix*		LC	EN		Oui	
Corneille noire	*Corvus corone*		LC	LC			
Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus*		NT	NT	Article 3		
Fauvette grisette	*Sylvia communis*		LC	LC	Article 3		
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*		NT	VU	Article 3	Oui	
Hypolaïs polyglotte	*Hippolais polyglotta*		LC	LC	Article 3		
Merle noir	*Turdus merula*		LC	LC			
Pie bavarde	*Pica pica*		LC	LC			
Pigeon ramier	*Columba palumbus*		LC	LC			
Rossignol Philomèle	*Luscinia megarhynchos*		LC	LC	Article 3		
Tourterelle turque	*Streptopelia decaocto*		LC	LC			



Photo 7 : Fauvette grisette (Sylvia communis) (Source : BEJC, photo prise hors site)

III.3. ETUDE DE ZONE HUMIDE

III.3.1. ASPECT REGLEMENTAIRE

D'après la modification par arrêté ministériel du 1er octobre 2009 (JORF n° 0272) de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 (JORF n° 0159) les zones humides sont définies comme suit :

« Un espace peut être considéré comme Zone Humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- *Ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 au présent arrêté. Le préfet de région peut supprimer de cette liste certains types de sol, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ;*
- *Sa végétation, si elle existe est caractérisée :*
  - *Soit par des espèces indicatrices de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste des espèces figurant à l'annexe, complétée, si nécessaire, par une liste additive d'espèces arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel,*
  - *Soit par des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 »*

L'article 23 de la loi du 24 juillet 2019 portant création de l'Office Français de la Biodiversité vient conforter cette définition et a rendu caduc l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017 qui introduisait une notion de critères cumulatifs dans la définition des zones humides. **De ce fait, si un sol possède des caractéristiques de zone humide OU si la Flore de type zone humide est prépondérante (plus de 50 % de recouvrement) cela suffit à valider le fait qu'il s'agit bien d'une zone humide.**

Dans le cas du site de Saint-Bon, la totalité de la ZIP étant cultivée, il n'y a pas de recouvrement par de la végétation spontanée, seul le critère pédologique est donc à prendre en compte pour la détermination de zone humide.

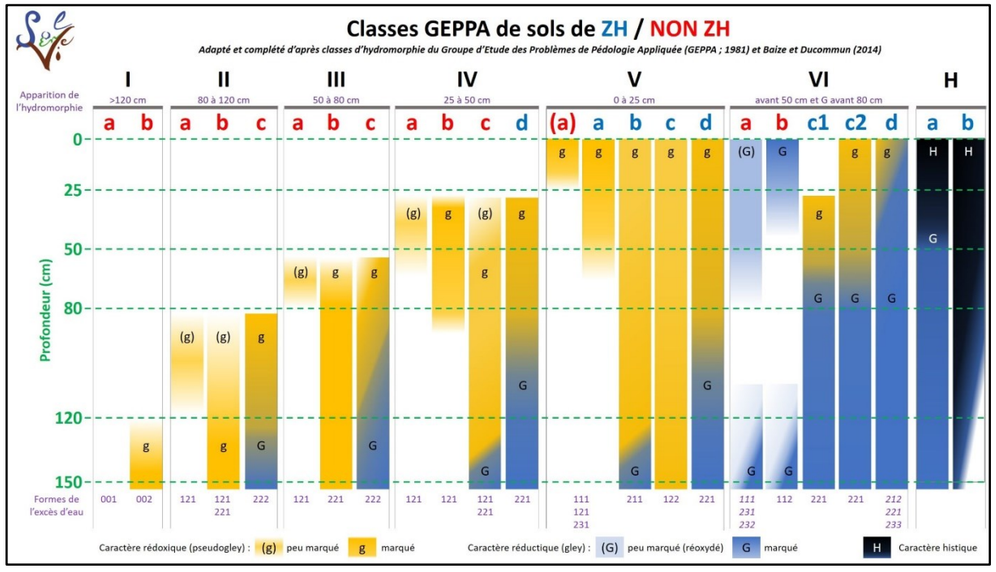


Figure 2 : Différentes classes d'hydromorphie définissant le caractère humide d'une zone par le sol (Source : SOLENVIE)

III.3.2. ECHANTILLONAGE DES SONDAGES

D'après les différents plans et modélisations il a été décidé de réaliser 10 sondages pédologiques. L'échantillonnage spatial de ces sondages a été fait de manière à fournir des informations sur la partie principale de la ZIP mais aussi sur sa périphérie, qui côtoie des milieux différents (fossé et zone enherbée).

La localisation de ces 10 sondages est renseignée sur la Carte 13 ci-dessous.



Carte 13 : Emplacement des sondages pédologiques réalisés (Source : BEJC)

III.3.3. DETAIL DES DIFFERENTS SONDAGES REALISES

III.3.3.1. Sondage 1

Tableau 14 : Description du sondage n°1 (Source : BEJC)

Horizon sondage	Descriptif
De 0 à 25 cm	Terre couleur brune foncée. Texture limono-argileuse. Aucune trace rédoxique.
De 25 à 90 cm	Texture argileuse. Couleur brune-claire. Traces rédoxiques à partir de 25 cm.
Classe d'hydromorphie	IVc
Zone humide	Non



Photo 8 : Détail du sondage n°1 (Source : BEJC)

III.3.3.2. Sondage 2

Tableau 15 : Description du sondage n°2 (Source : BEJC)

Horizon sondage	Descriptif
De 0 à 80 cm	Terre couleur brune foncée. Texture limono-argileuse. Aucune trace rédoxique. Refus de tarière à 80 cm (Présence de roches en grande quantité).
Classe d'hydromorphie	I ou II
Zone humide	Non



Photo 9 : Détail du sondage n°2 (Source : BEJC)

III.3.3.3. Sondage 3

Tableau 16 : Description du sondage n°3 (Source : BEJC)

Horizon sondage	Descriptif
De 0 à 30 cm	Terre couleur brune claire. Texture sableuse. Aucune trace rédoxique.
De 30 à 90 cm	Texture limono-argileuse, argileuse à partir de 30 cm. Couleur brune-claire. Aucune trace rédoxique.
Classe d'hydromorphie	I
Zone humide	Non



Photo 10 : Détail du sondage n°3 (Source : BEJC)

III.3.3.4. Sondage 4

Tableau 17 : Description du sondage n°4 (Source : BEJC)

Horizon sondage	Descriptif
De 0 à 25 cm	Terre couleur brune foncée. Texture limono-argileuse. Aucune trace rédoxique.
De 25 à 85 cm	Texture limono-argileuse, argileuse à partir de 50 cm. Couleur brune-claire. Traces rédoxiques à partir de 25 cm.
Classe d'hydromorphie	IVc
Zone humide	Non



Photos 11 : Détail du sondage n°4 (Source : BEJC)

III.3.3.5. Sondage 5

Tableau 18 : Description du sondage n°5 (Source : BEJC)

Horizon sondage	Descriptif
De 0 à 25 cm	Terre couleur brune foncée. Texture limono-argileuse. Aucune trace rédoxique.
De 25 à 90 cm	Texture argileuse avec de la craie. Couleur brune-claire. Aucune trace rédoxique.
Classe d'hydromorphie	I ou II
Zone humide	Non



Photo 12 : Détail du sondage n°5 (Source : BEJC)

III.3.3.6. Sondage 6

Tableau 19 : Description du sondage n°6 (Source : BEJC)

Horizon sondage	Descriptif
De 0 à 45 cm	Terre couleur brune foncée. Texture limono-argileuse. Aucune trace rédoxique.
De 45 à 85 cm	Texture argileuse à partir de 45 cm. Couleur brune-claire. Traces rédoxiques à partir de 40 cm.
Classe d'hydromorphie	IIIb ou c
Zone humide	Non



Photos 13 : Détail du sondage n°6 (Source : BEJC)

III.3.3.7. Sondage 7

Tableau 20 : Description du sondage n°7 (Source : BEJC)

Horizon sondage	Descriptif
De 0 à 25 cm	Terre couleur brune uniforme. Texture sableuse. Aucune trace rédoxique.
De 25 à 97 cm	Texture limono-argileuse, argileuse à partir de 50 cm. Couleur brune-claire. Traces rédoxiques à partir de 40 cm.
Classe d'hydromorphie	IIIb
Zone humide	Non



Photos 14 : Détail du sondage n°7 (Source : BEJC)

III.3.3.8. Sondage 8

Tableau 21 : Description du sondage n°8 (Source : BEJC)

Horizon sondage	Descriptif
De 0 à 30 cm	Terre couleur brune foncée. Texture argileuse. Aucune trace rédoxique.
De 30 à 100 cm	Texture argileuse. Couleur brune-claire. Traces rédoxiques à partir de 30 cm.
Classe d'hydromorphie	IVc
Zone humide	Non



Photos 15 : Détail du sondage n°8 (Source : BEJC)

III.3.3.9. Sondage 9

Tableau 22 : Description du sondage n°9 (Source : BEJC)

Horizon sondage	Descriptif
De 0 à 25 cm	Terre couleur brune foncée. Texture limono-argileuse. Aucune trace rédoxique.
De 25 à 75 cm	Texture argileuse. Couleur brune-claire. Traces rédoxiques à partir de 25 cm, s'intensifiant jusqu'à 75 cm. Refus de tarière à 75 cm (Présence de roches en grande quantité).
Classe d'hydromorphie	IVb
Zone humide	Non



Photo 16 : Détail du sondage n°9 (Source : BEJC)

III.3.3.10. Sondage 10

Tableau 23 :Description du sondage n°10 (Source : BEJC)

Horizon sondage	Descriptif
De 0 à 65 cm	Terre couleur brune foncée. Texture limono-argileuse. Aucune trace rédoxique. Refus de tarière à 65 cm (Présence de roches en grande quantité).
Classe d'hydromorphie	I ou II
Zone humide	Non



Photo 17 : Détail du sondage n°10 (Source : BEJC)

III.3.3.11. Résumé de l'ensemble des sondages

Plusieurs des sondages réalisés présentaient des traces rédoxiques marquées ou non à partir de 25 cm de profondeur. Il peut s'agir d'une caractéristique de zone humide si elle est combinée avec la présence d'un horizon réductique à environ 80 cm de profondeur. Cet horizon réductique n'ayant pas été découvert, nous pouvons en déduire qu'il ne s'agissait finalement pas de sols pouvant être considérés comme zone humide.

Hors, pour qu'un sol soit considéré comme une zone humide, il doit remplir les critères floristique ou pédologique. **Aucune flore caractéristique de zone humide n'a été repérée dans la ZIP et les sondages pédologiques nous permettent d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'une zone humide.**

De ce fait, selon le critère pédologique, on peut dire que l'ensemble des sondages réalisés sur la zone d'étude ne présente pas de caractéristique de zone humide. Le récapitulatif synthétique des 10 sondages réalisés lors de cette étude est renseigné dans le Tableau 24 ci-dessous.

Tableau 24 : Résumé de l'ensemble des sondages réalisés (Source : BEJC)

Sondage	Classe du sol	Traces rédoxiques	Traces réductiques	Présence d'eau	Classification en zone humide
1	IVc	Non	Non	Non	Non
2	I ou II	Non	Non	Non	Non
3	I	Non	Non	Non	Non
4	IVc	Oui (à partir de 25 cm de profondeur)	Non	Non	Non
5	I ou II	Non	Non	Non	Non
6	IIIb ou c	Oui (à partir de 40 cm de profondeur)	Non	Non	Non
7	IIIb	Oui (à partir de 40 cm de profondeur)	Non	Non	Non
8	IVc	Oui (à partir de 30 cm de profondeur)	Non	Non	Non
9	IVb	Oui (à partir de 25 cm de profondeur et s'intensifiant jusqu'à 75 cm)	Non	Non	Non
10	I ou II	Non	Non	Non	Non

III.4. SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

En l'état, **le site d'étude présente peu d'intérêt écologique par une anthropisation importante des habitats présents et notamment du fait que l'essentiel de la zone soit constituée de cultures intensives.**

L'enjeu concernant les zonages d'inventaires et règlementaires est considéré comme faible**.** L'enjeu habitats naturels est considéré comme très faible à faible. L'enjeu Flore est considéré comme très faible du fait qu'aucune espèce protégée ou menacée à l'échelle régionale ou nationale n'ait été observée. L'enjeu faunistique est très faible pour tous les taxons hormis l'Avifaune. En effet aucune espèce menacée n'a été observée pour ces taxons (aucune espèce observée pour l'herpétofaune). Concernant l'Avifaune, 2 espèces patrimoniale ont été observées, la Cailles des blés « EN » et l'Hirondelle rustique « VU ». Enfin, l'enjeu continuités écologiques est considéré comme faible. La clôture du site devrait donc peu affecter le transit de la Faune localement. D'après le critère pédologique, la ZIP ne se situe pas en zone humide.

Le Tableau 25 ci-dessous synthétise les enjeux écologiques potentiels du site.

Tableau 25 : Synthèse des enjeux écologiques potentiels au sein de la zone d'étude (Source : BEJC)

Compartiment étudié	Enjeu potentiel	Commentaires
Zonages d'inventaires et règlementaires	Très faible	La ZNIEFF la plus proche se situe à plus de 7 km de la ZIP. Bien qu'elle soit majoritairement composée de fougères, aucune des espèces déterminantes associées à cette zone n'a été recensée sur le site étudié. De plus, l'éloignement entre les deux entités engendre une discontinuité écologique réduisant fortement les possibilités de connexion entre la ZIP et la ZNIEFF.
Habitats naturels	Nul	L'enjeu de l'habitat « Monoculture intensives » est considéré comme nul. Tous les habitats recensés sont cultivés ou anthropisés.
Flore	Très faible	Aucune espèce de Plante protégée ou menacée, utilisation des terres peu propice à une grande diversité floristique.
Amphibiens	Très faible	Aucune espèce d'Amphibien recensée lors de l'étude, aucun habitat potentiel recensé sur l'aire d'étude.
Reptiles	Très faible	Aucune espèce de Reptile recensée lors de l'étude, aucun habitat potentiel recensé sur l'aire d'étude.
Oiseaux	Modéré à fort	Observation de l'Hirondelle rustique (espèce considérée comme VU sur la Liste rouge Grand Est) lors de sa migration prénuptiale. Et la Caille des blés classée EN. Cette espèce peut nicher au sol à proximité de l'aire d'étude.
Mammifères (hors Chiroptères)	Très faible	Le « Lièvre d'Europe » étant une espèce non protégée et chassable.
Chiroptères	Très faible	Aucune espèce ni aucun habitat potentiel recensé à proximité.
Insectes	Très faible	Aucune espèce protégée ou menacée ni quasi menacée.
Continuités écologiques	Faible	Site d'étude hors de tout corridor écologique, cours d'eau ou réservoir de biodiversité mais proche d'un réservoir de biodiversité au Sud.
Zones humides	Nul	D'après le diagnostic de zone humide, le site ne se situe pas en zone humide.

III.5. EFFETS POTENTIELS DU PROJET

Il est envisagé que le projet s'installe sur une zone de culture intensive. L'effet des installations photovoltaïques devrait donc être faible pour la Faune, la Flore ou les Habitats du site.

Il existe une zone Natura 2000 dans un rayon de 15 km autour de la ZIP. Elle correspond à une ZSC « Rivière du Vannetin ». Les espèces importantes de Faune et de Flore au sein de cette ZSC sont trois espèces d'intérêt communautaire. Soit 2 espèces de Poissons : la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), le Chabot (*Cottus gobio*) et une espèce de Mollusque : la Mulette épaisse (*Unio crassus*). Les habitats de ces espèces ne se retrouvent pas au sein de la ZIP, cela couplé à la distance de la ZSC (13 km environ) permet d'affirmer que les incidences de ce projet sur cette zone Natura 2000 seront négligeables. **Au final, il apparaît que le projet n'aura pas d'impact significatif sur les zones Natura 2000, par la distance de la ZIP à la zone Natura 2000 et par la nature du milieu d'implantation (zone cultivée non humide) qui est très différente de la nature du milieu de la zone Natura 2000 à proximité du projet.**

III.6. MESURES DE PRESERVATION DU MILIEU NATUREL

Tout projet entraînant une atteinte à la biodiversité se doit d'intégrer des mesures d'Evitement, de Réduction et de Compensation, dans cette ordre de priorité afin de limiter la diminution de la qualité environnementale des sites qu'il impacte. Les mesures mises en œuvre pour éviter et réduire l'impact d'un projet permettent d'abaisser son impact à un niveau dit niveau d'impact résiduel. Celui-ci, s'il est encore significatif, se devra d'être équilibré par des mesures compensant cet impact.

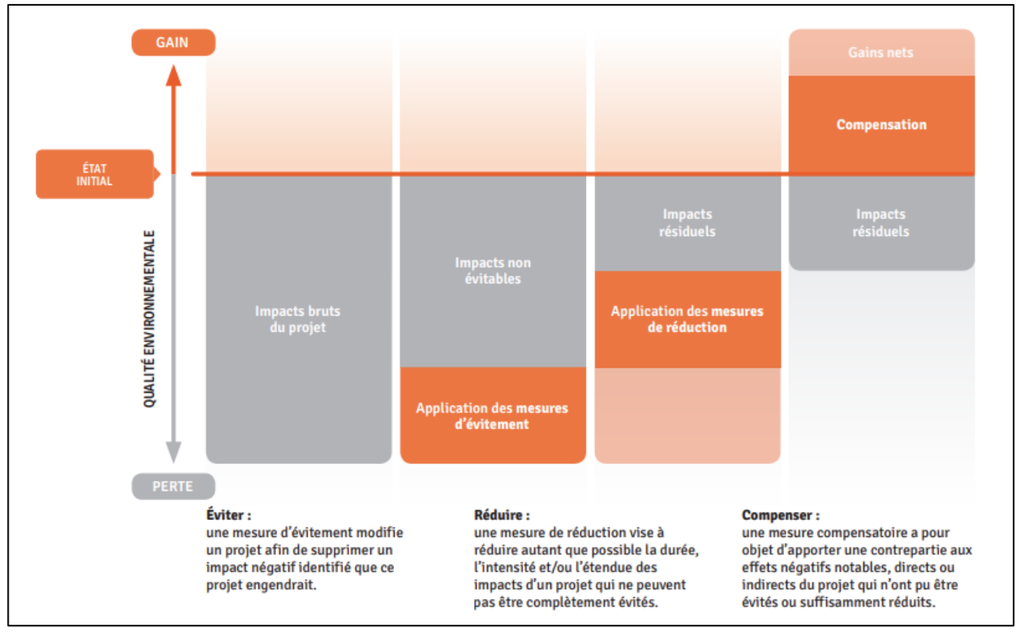


Figure 3 : Eléments de la Séquence Éviter Réduire Compenser (Source : MTES)

Afin d'obtenir une implantation de moindre impact pour le projet de Saint-Bon, les mesures d'évitement et de réduction proposées sont décrites ci-dessous :

- E1 : Les espaces boisés et humides (bois et fossé) situés en périphérie externe de la ZIP (Nord) seront conservés pour maintenir les corridors écologiques locaux (Mesure d'évitement).
- R1 : Les travaux commenceront en dehors de la période nuptiale pour l'Avifaune (de mi-mars à mi-août) et devront se continuer de manière ininterrompue sur cette période le cas échéant, pour empêcher la baisse du succès reproductif des Oiseaux sur cette période (Mesure de réduction).
- R2 : En cas de travaux en période nuptiale des Oiseaux, la ZIP devra être ni cultivée, ni en friche, ni dans tout être état qui serait attractif pour les Oiseaux à cette période. Cela permet d'empêcher l'implantation de nichée d'Avifaune patrimoniale nichant au sol (Busards, Œdicnèmes…) qui serait par la suite détruite par les travaux (Mesure de réduction).
- R3 : La distance entre deux rangées de panneaux choisie pour le projet sera assez grande pour permettre les déplacements de la Faune au sein du projet. Ainsi, des distances de 10 m entre deux rangées de panneaux et de 15 m entre deux poteaux ont été choisies pour ce projet (Mesure de réduction).
- R4 : Dimensionner les clôtures autour du site afin de permettre le passage de la petite Faune. Ces clôtures peuvent prendre différentes formes comme celles présentées dans la Figure 4 (Mesure de Réduction).

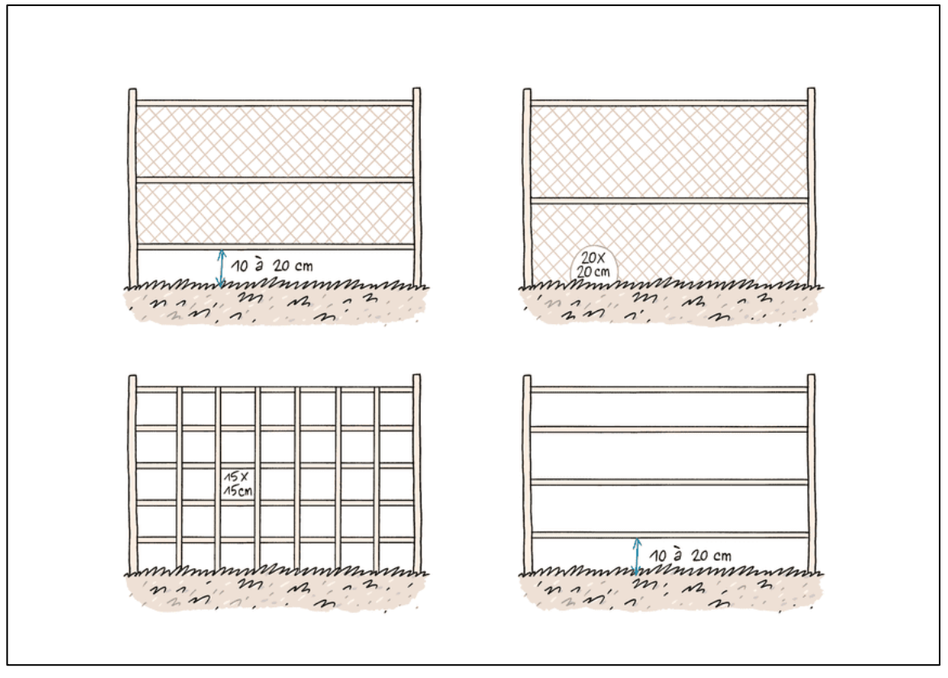


Figure 4 : Exemples de clôtures facilitant la circulation de la petite Faune (Source : Bruxelles Environnement)

Suite à la mise en place de ces mesures d'évitement et de réduction, l'impact résiduel du projet sur la biodiversité est considéré comme non significatif, de ce fait, aucune compensation écologique n'est à prévoir pour le projet.

CONCLUSION

Dans le cadre d'une demande d'autorisation au cas par cas du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur une parcelle agricole au sein de la commune de Saint-Bon par les sociétés SARL Du Haut de Charmoy, un prédiagnostic des enjeux écologiques sur le site d'étude a été établi grâce à deux prospections de terrain réalisées en avril et mai 2026 accompagnées d'une étude bibliographique.

Celui-ci a permis d'identifier les espèces et milieux à valoriser et/ou préserver existants ou à potentiel écologique, d'étudier l'adéquation potentielle du projet envisagé avec les résultats de cette prospection et de la recherche bibliographique, et de dresser une synthèse des vigilances et/ou préconisations à intégrer dans la réalisation du projet dans un objectif de maintien et/ou d'amélioration de la gestion environnementale du site.

Ainsi, les effets potentiels du projet sur les différentes composantes de la zone d'étude (espaces naturels remarquables, Habitats, Flore et Faune) ont pu être mis en évidence.

Les résultats de cette étude s'articulent principalement autour des points suivants :

- **L'emprise du projet se situe dans une zone à faible diversité écologique (grandes cultures) ;**
- **La ZIP se situe en dehors des corridors écologiques des cours d'eau et des principaux réservoirs de biodiversité ;**
- **Le site ne se situe pas en zone humide ;**
- **Les enjeux écologiques dans la zone étudiée sont dans l'ensemble faibles ;**
- **Les impacts attendus avant mesures sont faibles ;**
- **La série de 5 mesures d'évitement et de réduction présentée dans la partie III.6 permettra de diminuer l'impact du projet à un niveau non significatif.**

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

(Les références bibliographiques complémentaires spécifiques aux expertises annexes sont détaillées dans les documents correspondants)

Ouvrages

- Guide d'identification et de gestion des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes sur les chantiers de Travaux Publics. MNHN, GRDF, Fédération Nationale des Travaux Publics et ENGIE Lab CRIGEN dans la cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.
- Guide DELACHAUX des fleurs de France et d'Europe.
- Guide Herpétologique de DELACHAUX et NIESTLE, Amphibiens et Reptiles d'Europe.
- Guide photo des Insectes, adultes, larves ou chrysalides de DELACHAUX et NIESTLE.
- Guide pratique des papillons de jour de DELACHAUX et NIESTLE, Tous les Papilionoidea de France métropolitaine.
- Guide Ortnithologique de DELACHAUX et NIESTLE.
- Guide DELACHAUX et NIESTLE des traces d'animaux.
- MEDDE, GIS Sol. 2013. Guide pour l'identification et la délimitation des sols de zones humides. Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Groupement d'Intérêt Scientifique Sol, 63 pages.

Sites Internet

- **ADEME** : *http://www.ademe.fr*
- **AGRESTE** : *http://www.agreste.agriculture.gouv.fr*
- **CITES** : *https://cites.org/fra/app/appendices.php*
- **Direction de l'information légale et administrative** : *www.vie-publique.fr*
- **INPN** : *https://inpn.mnhn.fr/accueil/index*
- **LEGIFRANCE** : *https://www.legifrance.gouv.fr*
- **METEO FRANCE** : *http://france.meteofrance.com*
- **UICN** : *https://uicn.fr*

SIGLES

- APB : Arrêté de Protection de Biotope
- CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels
- CR : En danger critique d'extinction
- CREN : Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels
- EN : En danger
- ENP : Espaces Naturels Protégés
- ERC : Eviter, Réduire, Compenser
- IGN : Institut Géographique National
- LC : Préoccupation mineure
- LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
- LRN : Liste Rouge Nationale
- LRR : Liste Rouge Régionale
- NT : Quasi menacée (Near threatened)
- MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
- PNR : Parc Naturel Régional
- RE : Régionalement éteint
- SCEN : Sites de Conservatoires d'Espaces Naturels
- SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
- SFEPM : Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
- SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
- SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- VU : Vulnérable
- ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique
- ZPS : Zone de Protection Spéciale
- ZSC : Zone Spéciale de Conservation

ANNEXES

Annexe 1 : Précisions sur les réglementations sur les zones humides (Source : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000019151510)

Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

Article 1 :

Pour la mise en œuvre de la rubrique 3. 3. 1. 0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 au présent arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

-soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 au présent arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;

-soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2. 2 au présent arrêté.

Article 2 :

S'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Article 3 :

Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante.

Article 4 :

Le directeur de l'eau et le directeur général de la forêt et des affaires rurales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.